



DEUXIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR
Le Budget principal des dépenses 2015-2016

Comité sénatorial permanent des finances nationales

VINGT ET UNIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Larry Smith

JUIN 2015

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
1 INTRODUCTION	1
2 ÉTUDE DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2015-2016	3
2.1 Défense nationale	3
2.1.1 Prévisions budgétaires	3
2.1.2 Participation canadienne à la coalition contre l'État islamique en Irak et en Syrie	4
2.1.3 Stratégie de défense Le Canada d'abord.....	5
2.1.4 Acquisition et mise à niveau des véhicules de patrouille blindés tactiques et véhicules blindés légers.....	5
2.2 Emploi et Développement social Canada	5
2.2.1 Prévisions budgétaires	6
2.2.2 Dépenses de fonctionnement.....	6
2.2.3 Subventions et contributions	7
2.2.4 Compte des opérations de l'assurance-emploi	7
2.2.5 Aide à l'apprentissage, à l'alphabétisation et à l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes	7
2.2.6 Programmes de bourses d'études et radiation de prêts aux étudiants.....	7
2.3 Industrie Canada.....	8
2.3.1 Prévisions budgétaires	8
2.3.2 Priorités.....	9
2.3.3 Obstacles au commerce interprovincial	10
2.3.4 Écarts de prix entre le Canada et les États-Unis.....	10
2.3.5 Achats de matériel militaire et retombées industrielles	10
2.4 Agences fédérales de développement économique régional.....	11
2.4.1 Agence de promotion économique du Canada atlantique	11
2.4.1.1 Mandat.....	11
2.4.1.2 Prévisions budgétaires	12
2.4.1.3 Société d'expansion du Cap-Breton.....	13
2.4.2 Agence canadienne de développement économique du Nord	13
2.4.2.1 Mandat.....	13
2.4.2.2 Prévisions budgétaires	13
2.4.3 Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.....	14
2.4.3.1 Mandat.....	14
2.4.3.2 Prévisions budgétaires	14
2.4.4 Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario).....	15
2.4.4.1 Mandat.....	15
2.4.4.2 Prévisions budgétaires	15
2.4.5 Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor)	16

2.4.5.1	Mandat.....	16
2.4.6	Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.....	17
2.4.6.1	Mandat.....	17
2.4.6.2	Prévisions budgétaires.....	17
2.5	Ministère du Patrimoine canadien.....	18
2.5.1	Prévisions budgétaires.....	18
2.5.2	Portefeuille de Patrimoine canadien.....	19
2.5.3	Célébrations du 150 ^e anniversaire de la Confédération du Canada – En route vers 2017.....	19
2.5.4	TV5Monde.....	19
2.6	Office national du film du Canada.....	19
2.6.1	Prévisions budgétaires.....	20
2.6.2	Budget dédié à la promotion.....	20
2.6.3	Productions audiovisuelles.....	20
2.6.4	Transition vers le numérique.....	21
2.6.5	Effectifs.....	21
2.6.6	Déménagement du siège social.....	21
2.6.7	Conseil d'administration.....	22
2.7	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.....	22
2.7.1	Mandat.....	22
2.7.2	Prévisions budgétaires.....	22
2.7.3	Consultations auprès des Canadiens.....	23
2.7.4	Accès à Internet haute vitesse.....	23
2.7.5	Services de 911.....	23
2.7.6	Loi canadienne antipourriel.....	24
2.7.7	Registre de communication avec les électeurs.....	24
2.8	Téléfilm Canada.....	24
2.8.1	Mandat et réalisations.....	24
2.8.2	Prévisions budgétaires.....	25
2.8.3	Plan stratégique 2015-2018.....	25
2.8.4	Fonds des médias du Canada.....	25
2.8.5	Indice de réussite et incitatifs fiscaux pour les productions cinématographiques ou magnétoscopiques.....	26
2.9	Musée canadien de l'histoire.....	26
2.9.1	Mandat.....	26
2.9.2	Prévisions budgétaires.....	26
2.9.3	Rénovation de la salle de l'histoire canadienne.....	27
2.9.4	Musée virtuel et Ouvrages de référence en ligne.....	27
2.9.5	Autres projets et collaborations.....	27
2.10	Affaires indiennes et du Nord Canada.....	28
2.10.1	Prévisions budgétaires.....	28
2.10.2	Prestation de services dans les provinces et territoires.....	29
2.10.3	Progrès réalisés par rapport aux conditions de vie dans les communautés des Premières nations.....	29

2.10.4	Programme Nutrition Nord Canada	30
2.10.5	Élimination de deux initiatives temporaires visant à améliorer l'éducation des Premières nations.....	30
2.11	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	31
2.11.1	Prévisions budgétaires	31
2.11.2	Transfert de l'ancienne Société d'expansion du Cap-Breton	32
2.11.3	Réhabilitation des édifices du Parlement	32
2.11.4	Économies réalisées dans le cadre du plan de réduction des dépenses du budget de 2012	32
2.11.5	Phase II du portefeuille des ouvrages techniques.....	32
2.11.6	Modernisation des services et des systèmes de paye du gouvernement fédéral.....	33
2.12	Agriculture et Agroalimentaire Canada	33
2.12.1	Prévisions budgétaires	33
2.12.2	Commission canadienne du blé	34
2.12.3	Économies réalisées dans le cadre du plan de réduction des dépenses du budget de 2012	34
2.12.4	Programme des initiatives Agri-risques.....	34
2.12.5	Cadre stratégique Cultivons l'avenir 2.....	35
2.13	Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs.....	36
2.13.1	Création et mandat	36
2.13.2	Les tribunaux desservis.....	36
2.13.3	Financement initial.....	37
2.13.4	Prévisions budgétaires	37
2.13.5	Autorisation de dépenser des fonds recouverts auprès du Régime de pension du Canada et du Compte des opérations de l'assurance-emploi	37
3	ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES FÉDÉRAUX	38
3.1	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada	38
3.1.1	Mandat et réalisations	38
3.1.2	Prévisions budgétaires	39
3.1.3	Recherche en milieu universitaire et industrie forestière	39
3.1.4	Innovation	40
3.2	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.....	40
3.2.1	Mandat.....	40
3.2.2	Prévisions budgétaires	41
3.2.3	Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	41
3.2.4	Répartition du financement par provinces et territoires.....	41
4	SUIVI DE CERTAINES QUESTIONS DEMEURÉES EN SUSPENS LORS DE L'ÉTUDE INTÉRIMAIRE DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2015-2016.....	42
4.1	Crédit 5 du Conseil du Trésor du Canada	42
4.2	Crédit 10 du Conseil du Trésor du Canada	43
4.3	Investissement dans le logement abordable	43
4.4	Remboursements non budgétaires.....	44

4.5 Indexation du Fonds de la taxe sur l'essence.....45

1 INTRODUCTION

Dans le cadre son étude sur le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le Comité) a tenu cinq réunions en avril et en mai 2015. Au cours de ces cinq rencontres, le Comité a entendu les témoignages de 14 organisations et ministères fédéraux. Ce rapport constitue le deuxième rapport du Comité sur le sujet.

Le 21 avril 2015, le Comité a reçu les fonctionnaires suivants de la Défense nationale du Canada et d'Emploi et développement social Canada :

Défense nationale du Canada

Major-général John Madower, chef de la division de programme;

Patrick Finn, sous-ministre adjoint, Groupe des matériels;

Jaime Pitfield, sous-ministre adjoint, Infrastructure et environnement;

Claude Rochette, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances, Finances et services du Ministère.

Emploi et Développement social Canada

Michel Racine, directeur principal, Planification et gestion des dépenses;

Alain P. Séguin, dirigeant principal des finances;

Paul Thompson, sous-ministre adjoint principal, Direction générale des compétences et de l'emploi.

Le 5 mai 2015, le Comité a reçu les représentants suivants d'Industrie Canada, du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada :

Industrie Canada

Mitch Davies, sous-ministre adjoint, Secteur de la politique stratégique;

David Enns, Dirigeant principal des finances;

Lawrence Hanson, Sous-ministre adjoint, Secteur de la science et de l'innovation.

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Brent Herbert-Copley, vice-président exécutif.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Alfred Tsang, dirigeant principal des finances et vice-président, Direction des services administratifs communs;

Janet Walden, chef des opérations.

Le 6 mai 2015, le Comité a reçu les représentants suivants du Ministère du Patrimoine canadien, de l'Office national du film du Canada et du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes :

Ministère du Patrimoine canadien

Patrick Borbey, sous-ministre délégué;

Andrew Francis, dirigeant principal des finances.

Office national du film du Canada

Claude Joli-Coeur, commissaire du gouvernement à la cinématographie et président;

Marina Darveau, directrice, Finances.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Jim Stefanik, directeur général des finances;

John Traversy, secrétaire général.

Le 12 mai 2015, le Comité a reçu les représentants suivants de Téléfilm Canada, du Musée canadien de l'histoire et d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Téléfilm Canada

Carolle Brabant, directrice générale;

Denis Pion, directeur, Administration et Services d'entreprises.

Musée canadien de l'histoire

David Loye, directeur administratif et vice-président principal;

Mark O'Neill, président et directeur général.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

Scott Stevenson, sous-ministre adjoint principal, Secteur des opérations régionales;

Paul Thoppil, dirigeant principal des finances;

Stephen Van Dine, sous-ministre adjoint, Affaires du Nord.

Le 13 mai 2015, le Comité a reçu les représentants suivants de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, d'Agriculture et agroalimentaire Canada et du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Lisa Campbell, sous-ministre adjointe, Direction générale des approvisionnements;

Alex Lakroni, dirigeant principal des finances, Direction générale des finances et de l'administration;

Pierre-Marc Mongeau, sous-ministre adjoint, Direction générale des biens immobiliers.

Agriculture et agroalimentaire Canada

Pierre Corriveau, sous-ministre adjoint, Gestion intégrée;

Greg Meredith, sous-ministre adjoint, Direction générale des politiques stratégiques;

Kristina Namiesniowski, sous-ministre adjointe, Direction générale des programmes.

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

Luc Robitaille, directeur général par intérim et dirigeant principal des finances, Services de gestion;

Marie-France Pelletier, administratrice en chef.

Par ailleurs, le Comité a reçu des réponses de la part de certains organismes relativement à des questions soulevées lors de son étude intérimaire du *Budget principal des dépenses 2015-2016* au mois de mars 2015. Le sommaire de ces réponses est présenté dans la dernière partie de ce rapport.

2 ÉTUDE DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2015-2016

2.1 Défense nationale

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale ont discuté des prévisions budgétaires de leur Ministère, de la participation canadienne à la coalition contre l'État islamique en Irak et en Syrie et de la Stratégie de défense: Le Canada d'abord. Ils ont aussi parlé de l'acquisition et de la mise à niveau des véhicules de patrouille blindés tactiques et des véhicules blindés légers.

2.1.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 18,9 milliards de dollars sont prévues pour la Défense nationale, soit une hausse de 280,5 millions de dollars (1,5 %) par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Cette augmentation s'explique par une hausse des coûts de fonctionnement de 969,7 millions de dollars, une augmentation des paiements législatifs de 29,4 millions de dollars, une diminution des dépenses en capital de 709,2

millions de dollars et une réduction des subventions et des contributions octroyées par le Ministère de 9,4 millions de dollars. Le tableau 1 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs¹.

Tableau 1 – Budgets principaux des dépenses de la Défense nationale, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	13 483 693 376	12 513 999 319	7,7
5	Dépenses en capital	4 020 883 722	4 730 059 209	(15,0)
10	Subventions et contributions	168 742 820	178 183 820	(5,3)
Total des crédits votés		17 673 319 918	17 422 242 348	1,4
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>1 268 733 711</i>	<i>1 239 312 039</i>	<i>2,4</i>
Total des dépenses budgétaires		18 942 053 629	18 661 554 387	1,5

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-169.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 500 millions de dollars consacrés au financement du maintien en puissance et de la préparation opérationnelle des Forces armées canadiennes;
- une hausse de 354 millions de dollars correspondant au facteur de progression annuel des dépenses de la Défense, mesure annoncée dans le budget de 2008 et visant à fournir un financement prévisible et à long terme. Selon les fonctionnaires, le facteur de progression annuelle des dépenses est passé de 1,5 à 2,0 % à partir du budget de 2008 et il s'applique à l'ensemble des dépenses approuvées par le Parlement, incluant les budgets supplémentaires des dépenses; et
- une hausse de 61 millions de dollars devant servir à poursuivre l'application des mesures du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

La baisse des dépenses en capital est, quant à elle, entièrement attribuable à une réduction dans les investissements destinés aux grands projets d'acquisition d'équipement et d'infrastructure. Les baisses les plus importantes touchent les projets de la famille de véhicules de combat terrestre et des hélicoptères de transport moyen à lourd. Selon les fonctionnaires, cette réduction permettra d'harmoniser davantage les ressources financières avec le calendrier d'acquisition des projets en cours, afin que le Ministère puisse payer les produits lorsqu'il les recevra.

2.1.2 Participation canadienne à la coalition contre l'État islamique en Irak et en Syrie

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires de la Défense nationale ont expliqué que les Forces armées canadiennes contribuent aux efforts d'une coalition internationale outre-mer en vue d'éliminer les sources d'instabilité et de contrer les menaces qui pèsent sur la sécurité internationale. Plus précisément, le Canada participe à la coalition contre l'État islamique en Irak et en Syrie. Ils ont précisé que les dépenses liées à cette mission ne sont pas incluses dans le *Budget principal des*

¹ Les **postes législatifs** sont autorisés par le Parlement au moyen d'une loi habilitante; ils figurent dans les documents budgétaires à titre d'information seulement. Les **dépenses budgétaires** comprennent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement, les dépenses en capital, les paiements de transfert et subventions à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes ou à des particuliers et les paiements aux sociétés d'État. Les **dépenses non budgétaires**, qui comprennent les prêts, placements et avances, sont des dépenses qui correspondent à des changements dans la valeur des actifs financiers du gouvernement fédéral.

dépenses 2015-2016. À mesure que les dépenses seront engagées, le Ministère fera des demandes par le biais des budgets supplémentaires des dépenses de l'exercice 2015-2016.

2.1.3 Stratégie de défense Le Canada d'abord

Questionnés par des membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le Ministère continue d'appliquer la Stratégie de défense Le Canada d'abord qui lui sert de guide pour le rééquipement militaire. Dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2015-2016*, le Ministère demande 500 millions de dollars de plus pour appuyer la mise en œuvre continue de cette stratégie. Selon les fonctionnaires, la Défense nationale dispose d'un budget annuel d'environ six milliards de dollars pour l'acquisition d'équipements et de matériels.

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que 85 % de ces dépenses s'effectuent par le truchement de plus de dix mille contrats alors que 15 % des dépenses sont reportées au prochain exercice. Le report des dépenses survient principalement pour les projets plus onéreux et plus complexes. Parmi les raisons les plus fréquentes expliquant le report des dépenses, les fonctionnaires ont mentionné le rendement des fournisseurs, une surévaluation des coûts et la planification.

2.1.4 Acquisition et mise à niveau des véhicules de patrouille blindés tactiques et véhicules blindés légers

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires de la Défense nationale ont discuté du véhicule de patrouille blindé tactique, un petit véhicule de reconnaissance sur roues qui remplacera une partie des véhicules de reconnaissance et d'autres véhicules d'applications diverses existants.

Répondant aux questions de membres du Comité, ils ont expliqué que dans le cadre de ce projet, des dépenses de 300 millions de dollars ont été reportées en raison de délais occasionnés par des problèmes détectés lors de la mise à l'essai du véhicule par la Défense nationale. Suite aux demandes du Ministère, le fournisseur a apporté les correctifs nécessaires.

Selon les fonctionnaires de la Défense nationale, bien que ces ajustements aient engendré un délai d'un an, le Ministère en bénéficiera puisque les véhicules seront parfaits, sur le plan de la conception, lors de la livraison. Le Ministère fait présentement de nouveaux essais et la livraison des véhicules de patrouille blindés tactiques est prévue pour le début de 2016.

Les fonctionnaires ont également précisé que les véhicules blindés légers, qui constituent la pièce maîtresse de l'Armée canadienne, sont en phase de remise à niveau et que plus de deux cents unités ont déjà été modernisées. Les fonctionnaires de la Défense nationale ont affirmé que les dépenses figurant dans le *Budget principal des dépenses de 2015-2016* sont nécessaires afin de fournir aux Forces armées canadiennes les ressources dont elles ont besoin pour faire leur travail au nom des Canadiens et Canadiennes.

En terminant, les fonctionnaires se sont engagés à fournir une copie de toute analyse sur les coûts et l'impact probable du projet de loi C-51 qui serait effectuée par le Ministère, advenant son adoption.

2.2 Emploi et Développement social Canada

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada ont parlé des prévisions budgétaires, des dépenses de fonctionnement et des subventions et contributions de leur

Ministère. Ils ont aussi discuté du Compte des opérations de l'assurance-emploi, de l'aide à l'apprentissage, à l'alphabétisation et à l'acquisition de compétences et des programmes de bourses d'études et de la radiation de prêts aux étudiants.

2.2.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 54,3 milliards de dollars sont prévues pour Emploi et Développement social Canada pour l'exercice financier 2015-2016, soit 2,6 milliards de dollars (5,0 %) de plus que les dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 2 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 2 – Budgets principaux des dépenses d'Emploi et Développement social, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	561 409 860	571 067 134	(1,7)
5	Subventions et contributions	1 712 658 484	1 227 675 995	39,5
Total des crédits votés		2 274 068 344	1 798 743 129	26,4
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>51 991 467 772</i>	<i>49 872 029 598</i>	<i>4,2</i>
Total des dépenses budgétaires		54 265 536 116	51 670 772 727	5,0

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-178.

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires ont affirmé que comparativement aux dépenses budgétaires du *Budget principal des dépenses 2014-2015* qui s'élevaient à 51,7 milliards de dollars, les dépenses prévues pour 2015-2016 représentent une augmentation nette de 2,6 milliards de dollars.

Cette augmentation est principalement due aux postes législatifs, tels que la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, qui représentent 95,8 % des dépenses budgétaires du Ministère. Selon les fonctionnaires, ces hausses sont essentiellement attribuables aux dépenses prévues au titre du Programme de la sécurité de la vieillesse qui augmentent en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation prévue du montant de la prestation mensuelle moyenne. Selon les fonctionnaires, de 2010 à 2017, le nombre de bénéficiaires des prestations du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse augmentera de plus d'un million.

2.2.2 Dépenses de fonctionnement

Selon les fonctionnaires, la diminution totale prévue de dix millions de dollars au niveau des dépenses de fonctionnement est principalement attribuable à l'élimination graduelle prévue de certains programmes et à la baisse des transferts à d'autres ministères. Les fonctionnaires ont toutefois ajouté que leur Ministère devrait présenter une nouvelle demande de financement afin de couvrir certaines dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un des budgets supplémentaires des dépenses en 2015-2016. À titre comparatif, les demandes de financement totales d'Emploi et développement social Canada pour les dépenses de fonctionnement sont de 561,4 millions de dollars dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, alors que ces dernières représentaient 595,9 millions de dollars en 2014-2015, ce montant incluant le budget principal et les budgets supplémentaires des dépenses.

2.2.3 Subventions et contributions

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que le Ministère prévoit dépenser un peu plus de 1,7 milliard de dollars au titre des subventions et contributions en 2015-2016, ce qui représente une augmentation de 485 millions de dollars comparativement au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Cette augmentation est principalement attribuable à l'inclusion du financement de 500 millions de dollars pour les ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Au cours de l'exercice précédent, ce financement est plutôt apparu dans les *Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B)*.

2.2.4 Compte des opérations de l'assurance-emploi

Questionnés par des membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que les dépenses liées à l'Assurance-emploi sont exclues du budget principal des dépenses. Selon les fonctionnaires, le Compte des opérations de l'assurance-emploi est plutôt inclus dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada. Les dépenses prévues pour l'Assurance-emploi sont de l'ordre de 16,7 milliards de dollars pour 2015-2016 et sont reflétées dans le Rapport sur les plans et les priorités² du Ministère déposé le 26 mars 2015.

2.2.5 Aide à l'apprentissage, à l'alphabétisation et à l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes

Questionnés par des membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué qu'Emploi et développement social Canada prévoit, dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses de 21,5 millions de dollars au titre des subventions et des contributions pour le Programme d'aide à l'apprentissage, à l'alphabétisation et à l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes. Il s'agit d'une baisse de deux millions de dollars par rapport à l'année précédente. Ces subventions et contributions sont destinées à divers organismes qui visent à favoriser l'apprentissage, l'alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes.

Le Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition de compétences essentielles pour les adultes a été instauré en avril 2006, à la suite de l'intégration de trois anciens programmes fédéraux³. Les fonctionnaires ont expliqué que le programme a été restructuré afin de mieux servir les organismes et que le tout a entraîné l'élimination du financement de base pour les organismes et qu'une approche axée sur les projets en milieu du travail est maintenant favorisée.

Les fonctionnaires se sont engagés à fournir au Comité les montants réellement dépensés par leur Ministère pour l'exercice 2014-2015 pour les programmes d'aide à l'apprentissage, à l'alphabétisation et à l'acquisition de compétences dès que ces informations seront disponibles.

2.2.6 Programmes de bourses d'études et radiation de prêts aux étudiants

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le Ministère demandait un montant total de 756,1 millions de dollars pour financer les programmes de Bourses canadiennes aux fins d'études destinées aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la *Loi*

² Emploi et développement social Canada, [Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016](#), page 42.

³ Il s'agit du Programme national d'alphabétisation, du Bureau des technologies d'apprentissage et du Programme des initiatives d'apprentissages.

fédérale sur l'aide financière aux étudiants. Ils ont ajouté que ce financement était supérieur (33,5 millions de dollars) à celui de l'exercice précédent, en conformité avec le taux de croissance établi par le Bureau de l'actuaire en chef du Canada.

Questionnés par certains membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le Ministère avait comme objectif de radier annuellement les prêts aux étudiants irrécouvrables. Ils ont ajouté que le Ministère a pris du retard à cet égard.

Selon les fonctionnaires, le Ministère analyse actuellement une possible nouvelle radiation de prêts et prépare le dossier avant de demander l'approbation de la dépense au Parlement. Selon les fonctionnaires, la dépense pour radiation de prêt aux étudiants devrait apparaître dans l'un des budgets supplémentaires des dépenses de l'exercice 2015-2016. Rappelons qu'Emploi et développement social Canada a demandé un montant de 294,6 millions de dollars dans le cadre du *Budget des dépenses (C) 2014-2015*, afin de radier 63 540 prêts d'études canadiens irrécouvrables. Les données les plus récentes disponibles concernant le montant des prêts aux étudiants par le gouvernement fédéral sont pour 2013-2014 et font état de prêts totalisant 16,8 milliards de dollars. Les fonctionnaires se sont engagés à fournir au Comité les données pour 2014-2015, et ce dans les meilleurs délais.

2.3 Industrie Canada

Lors de leur témoignage, les représentants d'Industrie Canada ont parlé des prévisions budgétaires et des priorités de leur ministère, ainsi que des obstacles au commerce interprovincial, des écarts de prix entre le Canada et les États-Unis, des achats de matériel militaire et des retombées industrielles.

2.3.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 1,2 milliard de dollars sont prévues pour Industrie Canada, soit une hausse de 92,8 millions de dollars (8,6 %) par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 3 illustre les prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 3 – Budgets principaux des dépenses d'Industrie Canada, 2015-2016 et 2014-2015 (\$)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	303 247 705	297 683 017	1,9
5	Dépenses en capital	16 528 241	16 840 692	-1,9
10	Subventions et contributions	645 876 909	557 723 370	15,8
Total des crédits votés		965 652 855	872 247 079	10,7
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>204 849 301</i>	<i>205 496 434</i>	-0,3
Total des dépenses budgétaires		1 170 502 156	1 077 743 513	8,6

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-199.

Le Comité a appris des fonctionnaires d'Industrie Canada que la majeure partie de la hausse budgétaire de 92,8 millions de dollars est attribuable aux nouveaux fonds consacrés à différentes initiatives, dont les suivantes :

- 79,3 millions de dollars pour le nouveau programme Un Canada branché, qui améliorera l'accès aux réseaux à large bande de haute vitesse pour jusqu'à 280 000 ménages supplémentaires;
- 17 millions de dollars pour le Programme de démonstration de technologies;
- 8,9 millions de dollars pour la Fondation canadienne pour l'innovation;
- 8,8 millions de dollars pour l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense;
- 7,9 millions de dollars pour le Programme des ordinateurs pour les écoles, qui permettra de fournir du matériel informatique remis à neuf à des établissements d'apprentissage de partout au Canada;
- 5 millions de dollars pour les efforts de commercialisation des technologies quantiques de l'Institut de l'informatique quantique;
- 5 millions de dollars à Mitacs pour accroître son appui à la recherche industrielle et à la formation de boursiers postdoctoraux;
- 900 000 \$ pour réduire les obstacles au commerce intérieur.

Ces hausses budgétaires sont compensées en partie par :

- une diminution de 36 millions de dollars des subventions et contributions accordées à des programmes prenant fin : Canarie inc. (26,4 millions de dollars), Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (9 millions de dollars) et Partenariat technologique Canada (500 000 \$);
- la baisse de 7,9 millions de dollars du financement de Génome Canada à la suite des changements apportés aux besoins de trésorerie approuvés pour le programme. Les témoins ont aussi indiqué au Comité que les fonds qui étaient auparavant consacrés à Canarie inc. et à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs seront dorénavant versés au moyen du Budget supplémentaire des dépenses à l'initiative Futurpreneur Canada (14 millions de dollars prévus sur deux ans), qui viendra en aide aux jeunes entrepreneurs canadiens, comme l'a annoncé le Budget 2015.

2.3.2 Priorités

Le Comité a pris connaissance des priorités du Ministère pour le prochain exercice, telles qu'elles sont exposées dans le *Rapport sur les plans et priorités 2015-2016* :

- mettre aux enchères le spectre disponible sur la bande de 2500 MHz afin de soutenir la demande accrue en matière de nouvelles technologies sans fil;
- réduire ou éliminer les obstacles à la libre circulation des personnes et des biens;
- assurer le maintien d'un cadre réglementaire efficace et d'une solide infrastructure numérique;
- harmoniser les lois canadiennes sur la propriété intellectuelle avec les pratiques administratives internationales;
- mettre en œuvre la Stratégie des sciences, de la technologie et de l'innovation;
- élargir et améliorer l'accès aux services à large bande dans les communautés rurales et du Nord dans le cadre du programme Un Canada branché;
- soutenir l'industrie canadienne au moyen d'initiatives qui permettent d'attirer et de conserver les mandats de recherche et de fabrication des entreprises et d'augmenter la participation aux chaînes de valeur mondiales;
- maximiser les retombées industrielles découlant des achats de matériel militaire;

- étendre le service PerLE à l'ensemble du Canada;
- améliorer les activités du Ministère et la mise en œuvre des programmes.

2.3.3 Obstacles au commerce interprovincial

Le Comité voulait faire le point sur les progrès réalisés dans la réduction ou l'élimination des obstacles au commerce interprovincial. Les fonctionnaires du Ministère ont indiqué que le ministre responsable d'Industrie Canada avait fait connaître, en août 2014, un plan global qui proposait des mesures à prendre pour parvenir à une économie nationale entièrement intégrée. Le plan présentait en fait une approche à deux volets : d'une part, des mesures ciblées visant à améliorer la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre et, d'autre part, une initiative plus large comprenant la renégociation et la modernisation générales de l'Accord sur le commerce intérieur. Le 29 août 2014, à la conférence du Conseil de la fédération, les premiers ministres ont produit une déclaration sur l'importance de réduire ou d'éliminer les obstacles au commerce interprovincial. Ils se sont aussi engagés à conclure les négociations entourant l'Accord sur le commerce intérieur au plus tard en mars 2016.

Le Comité s'est demandé si le gouvernement fédéral avait un rôle à jouer dans le dossier du commerce interprovincial, puisqu'il s'agit en grande partie d'une compétence provinciale; en effet, la plupart des obstacles au commerce découlent des normes et des règlements que les provinces adoptent afin de restreindre la circulation des personnes, des biens et des services entre elles. Les représentants du Ministère ont soutenu que le gouvernement fédéral avait un rôle légitime de facilitateur à jouer : il met en lumière les disparités entre les règlements et les normes des provinces et leurs effets sur le commerce intérieur. Le gouvernement fédéral a lancé, avec l'aide du consultant externe Ernst & Young, un projet d'élaboration d'un système permettant de mesurer les effets des barrières réglementaires sur le commerce intérieur. En établissant et en expliquant comment les disparités entre les règlements et les normes des provinces limitent ou bloquent le flux des échanges commerciaux – ce qui peut entraîner une perte de possibilités d'affaires –, le gouvernement fédéral espère opérer un changement de mentalité dans les provinces et contribuer à la diminution des obstacles au commerce interprovincial.

2.3.4 Écarts de prix entre le Canada et les États-Unis

Le Comité s'est informé de l'avancement du projet de loi C-49, Loi sur la transparence en matière de prix, annoncé dans le Budget 2014. Les témoins ont fait savoir que ce projet de loi faisait suite aux écarts injustifiés ou inexplicables entre le prix des biens et des services achetés au Canada et de ceux achetés aux États-Unis. S'il est adopté, le projet de loi conférera des pouvoirs accrus au commissaire de la concurrence, qui pourra alors mener des enquêtes approfondies sur les écarts observés. Au 25 mai 2015, le projet de loi avait passé l'étape de la première lecture à la Chambre des communes; il devrait maintenant suivre le processus législatif habituel.

2.3.5 Achats de matériel militaire et retombées industrielles

Le Comité s'est intéressé à la manière dont Industrie Canada entend maximiser les retombées industrielles découlant de la Stratégie d'approvisionnement en matière de défense, qui est l'une de ses priorités. Cette stratégie est assortie de trois grands objectifs⁴ :

- livrer le bon matériel aux Forces armées canadiennes au moment opportun;

⁴ Finances Canada, [Budget 2014](#), ch. 3.2, Ottawa, p. 142.

- améliorer les résultats des activités d’approvisionnement dans ce secteur, au chapitre des emplois bien rémunérés pour les Canadiens et des exportations des entreprises canadiennes;
- simplifier les processus décisionnels.

Les témoins ont observé que trois ministères interviennent dans cette stratégie d’approvisionnement partagée : Industrie Canada, le ministère de la Défense nationale et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. La stratégie doit d’abord amener le gouvernement fédéral à établir des prévisions pluriannuelles claires qui préciseront les priorités en matière d’approvisionnement de la défense nationale et que d’autres ministères concernés pourront utiliser comme document de planification. Elle exige également la présentation d’une proposition de valeur pour chaque grand processus d’approvisionnement; les propositions préciseront les avantages des processus en matière de capacités industrielles clés et indiqueront en quoi ils augmenteront la compétitivité des entreprises canadiennes dans le domaine des exportations. Industrie Canada se servira des spécifications indiquées dans les prévisions d’approvisionnement afin de repérer d’éventuels fournisseurs susceptibles de répondre aux besoins en approvisionnement.

2.4 Agences fédérales de développement économique régional

Le Comité s’est informé au sujet de la relation entre Industrie Canada et les agences de développement économique régional. Il a demandé si les agences travaillent seules ou si elles sont capables d’actions coordonnées à l’échelle locale afin d’améliorer la productivité et le développement économique régional. Les témoins ont indiqué que, de 1996-1997 à 2002-2003, les agences de développement économique régional faisaient toutes partie du portefeuille d’Industrie Canada. Aujourd’hui, seules l’Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l’Ontario (FedDev Ontario), une agence autonome, et l’Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l’Ontario (FedNor), un programme d’Industrie Canada, en font partie. Développement économique Canada pour les régions du Québec (autrefois appelé le Bureau fédéral de développement régional (Québec) a acquis son autonomie en 2005 au même titre que l’Agence de promotion économique du Canada atlantique, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Diversification de l’économie de l’Ouest Canada.

Les agences de développement économique régional utilisent des systèmes de gestion communs pour mettre en œuvre leurs programmes de subventions et de contributions, suivre les dépenses et recevoir les demandes, et maintiennent en même temps des programmes semblables à l’échelle canadienne, comme le *Programme de développement des collectivités* et l’*Initiative de développement économique*. Cette façon de faire entraîne des économies dans les domaines de l’administration et de la gestion, des gains en efficacité et des résultats assez comparables pour permettre l’évaluation des programmes. Mais parallèlement, les agences doivent se spécialiser afin de répondre aux réalités et aux besoins économiques propres à leur région. Cette spécialisation peut limiter la capacité de collaboration des agences de développement régional et du Ministère.

2.4.1 Agence de promotion économique du Canada atlantique

2.4.1.1 Mandat

Fondée en 1987, l’Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA) est une agence fédérale autonome responsable du développement économique dans les provinces atlantiques, soit le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l’Île-du-Prince-Édouard. L’APÉCA offre du soutien financier et opérationnel aux petites et moyennes entreprises afin de les aider à démarrer, à prendre de l’expansion et à mener des initiatives destinées à les rendre plus novatrices,

productives et concurrentielles sur la scène internationale. L'agence travaille aussi avec les communautés qui veulent développer et diversifier leur économie, et elle veille à maintenir les avantages comparatifs du Canada atlantique⁵.

L'APÉCA gère quatre grands secteurs d'activités : le développement des entreprises, le développement des collectivités, les politiques, la défense des intérêts et la coordination, ainsi que les services internes.

L'agence appuie les PME au moyen de divers programmes de financement, comme le Programme de développement des entreprises, le Fonds d'innovation de l'Atlantique et le Fonds des collectivités innovatrices. Ceux-ci aident les PME à acquérir de nouvelles technologies et de nouvelles compétences en affaires afin de saisir les possibilités créées par les grands projets tels que la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale.

Afin de renforcer les capacités des PME de faire des affaires à l'échelle internationales et de promouvoir les exportations, l'APÉCA encourage la commercialisation des résultats des recherches scientifiques et des projets de développement expérimentaux menés au Canada atlantique. Cette fonction est particulièrement importante, vu les perspectives que pourrait ouvrir l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

L'agence collabore par ailleurs avec un certain nombre de communautés pour développer et diversifier leur économie et pour promouvoir les atouts des régions. Elle relève directement du ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), lequel relève directement à son tour du ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien. La Société d'expansion du Cap Breton a été dissoute le 19 juin 2014, conformément à la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014*. Ses responsabilités et ses activités ont alors été transférées à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'APÉCA s'acquitte maintenant des responsabilités de la société concernant les activités de développement de l'économie et des collectivités.

2.4.1.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 298,5 millions de dollars sont prévues pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, soit une hausse de 10,1 millions de dollars (3,5 %) par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 4 illustre les prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 4 – Budgets principaux des dépenses de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, 2015-2016 et 2014-2015 (\$)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	64 399 896	63 876 388	0,8
5	Subventions et contributions	225 573 493	216 270 293	4,3
Total des crédits votés		289 973 389	280 143 681	3,5
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>8 611 600</i>	<i>8 342 703</i>	<i>3,2</i>
Total des dépenses budgétaires		298 584 989	288 486 384	3,5

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-32.

⁵ Agence de promotion économique du Canada atlantique, [Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016](#), Ottawa, 31 mars 2015.

2.4.1.3 Société d'expansion du Cap-Breton

La Société d'expansion du Cap-Breton, une société d'État, a été fondée en 1987. Elle s'employait à promouvoir et à appuyer le financement et le développement de l'île du Cap-Breton et de la région de Musgrave, en Nouvelle-Écosse. La société était responsable de mettre en œuvre les programmes de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ses propres programmes au Cap-Breton. Elle s'acquittait également des responsabilités de l'ancienne Société de développement du Cap-Breton, y compris les obligations relatives aux pensions et aux avantages sociaux des employés.

2.4.2 Agence canadienne de développement économique du Nord

2.4.2.1 Mandat

Établie en 2009, l'Agence canadienne de développement économique du Nord se consacre au développement d'une économie diversifiée, durable et dynamique dans les trois territoires du Canada (les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon).

L'agence administre des programmes de financement destinés aux populations du Nord et aux Autochtones, et elle coordonne et appuie, par le biais du Bureau de gestion des projets du Nord, les efforts des ministères fédéraux participant à la mise en valeur des ressources et à d'autres grands projets menés dans le Nord. Elle fait aussi des recherches sur les politiques, préconise le développement et la diversification de l'économie du Nord et collabore avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements territoriaux, les organisations autochtones et le secteur privé.

Les programmes de l'agence touchent des secteurs clés de l'économie, comme l'exploitation minière, le tourisme, les pêches, les industries culturelles et le développement des collectivités et des entreprises⁶. L'agence est dirigée par le ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord.

2.4.2.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 50,7 millions de dollars sont prévues pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord, soit une hausse de 63,7 % par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 5 illustre les prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

⁶ Agence canadienne de développement économique du Nord, [Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016](#), Ottawa, 31 mars 2015.

Tableau 5 – Budgets principaux des dépenses de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, 2015-2016 et 2014-2015 (\$)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	14 409 590	11 231 366	28,3
5	Contributions	35 001 622	18 641 803	87,8
Total des crédits votés		49 411 212	29 873 169	65,4
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>1 257 454</i>	<i>1 072 597</i>	<i>17,2</i>
Total des dépenses budgétaires		50 668 666	30 945 766	63,7

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-20.

2.4.3 Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

2.4.3.1 Mandat

L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, une agence fondée en 1991, est mandatée de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec, l'accent étant mis sur les régions où la croissance économique est plus lente ou qui n'offrent pas assez de possibilités d'emploi productif.

L'agence offre du soutien financier et d'autres services aux entreprises, particulièrement les petites et moyennes entreprises et les organismes sans but lucratif. Elle compte des bureaux de services dans différentes régions du Québec. L'agence aide les entreprises à démarrer et à augmenter leur rendement en améliorant leur compétitivité, leur productivité ainsi que leurs capacités d'innovation et d'exportation. Elle appuie aussi les collectivités dans leurs efforts visant à attirer des investissements, et ainsi à améliorer les perspectives de croissance économique et de développement dans leur région respective. Le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et le ministre de Développement économique Canada pour les régions du Québec sont responsables de l'agence.

2.4.3.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, le budget de Développement économique Canada pour les régions du Québec s'élève à 261,1 millions de dollars, soit une hausse de 5,3 % par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 6 illustre les prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 6 – Budgets principaux des dépenses de Développement économique Canada pour les régions du Québec, 2015-2016 et 2014-2015 (\$)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	38 266 985	37 907 218	1
5	Subventions et contributions	217 995 801	205 309 446	6,2
Total des crédits votés		256 262 786	243 216 664	5,4
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>4 819 408</i>	<i>4 623 953</i>	<i>4,2</i>
Total des dépenses budgétaires		261 082 194	247 840 617	5,3

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-26.

2.4.4 Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario)

2.4.4.1 Mandat

Créée dans le cadre du Plan d'action d'économique de 2009, FedDev Ontario travaille avec des communautés, des entreprises privées et des organismes sans but lucratif du Sud de l'Ontario. Elle fait la promotion active de la région et s'affaire à établir un environnement propice à l'investissement et aux partenariats, l'objectif étant de stimuler la croissance économique à long terme.

L'agence a mis en place des programmes d'aide financière et de services aux entreprises qu'elle offre directement ou par l'intermédiaire d'organismes tiers qui ont reçu du financement de l'agence, par exemple :

- le Fonds de fabrication de pointe, qui aide les entreprises privées et les établissements de recherche et d'enseignement postsecondaire à élaborer des procédés et des technologies de fabrication novateurs qui accroissent la productivité et bénéficient aux grappes industrielles et aux chaînes d'approvisionnement;
- le programme Investir dans la croissance et la productivité des entreprises accorde du soutien financier aux petites et moyennes entreprises, aux associations sans but lucratif et aux organismes de développement régional pour les aider à adopter de nouvelles technologies et de nouveaux procédés qui améliorent la productivité et les capacités des entreprises, l'objectif étant de stimuler l'activité économique et la création d'emplois, et de développer les marchés d'exportation;
- le programme Investir dans l'innovation des entreprises offre des services de mentorat, du soutien aux entrepreneurs et de l'aide financière afin de favoriser le démarrage de nouvelles entreprises;
- le Programme de développement des collectivités appuie 61 sociétés d'aide au développement des collectivités du Sud et des régions rurales de l'Est de l'Ontario qui fournissent toute une gamme de services, dont de l'accès aux capitaux, de la planification communautaire, de l'information aux entreprises et des services de planification.

FedDev Ontario relève directement du ministre d'État (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario).

2.4.4.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, le budget de FedDev Ontario s'élève à 215,3 millions de dollars, alors qu'il était de 206,8 millions de dollars dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015* (soit une hausse de 4,1 %). Le tableau 7 illustre les prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 7 – Budgets principaux des dépenses de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, 2015-2016 et 2014-2015 (\$)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	25 859 077	26 037 429	-0,7
5	Subventions et contributions	186 239 502	177 631 522	4,9
Total des crédits votés		212 098 579	203 668 951	4,1
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>3 153 140</i>	<i>3 095 164</i>	<i>1,9</i>
Total des dépenses budgétaires		215 251 719	206 764 115	4,1

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-39.

2.4.5 Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor)

2.4.5.1 Mandat

Lancée en 1987, FedNor est une initiative grâce à laquelle Industrie Canada se porte responsable du développement économique des communautés du Nord de l'Ontario. Elle offre des services et des programmes d'aide financière aux petites et moyennes entreprises et aux organismes sans but lucratif et travaille à promouvoir la croissance, la diversification de l'économie, la création d'emplois et le maintien de communautés durables et autosuffisantes dans le Nord de l'Ontario. L'agence relève du ministre des Ressources naturelles et du ministre responsable de l'Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario.

FedNor administre trois programmes de contributions :

- le [Programme de développement du Nord de l'Ontario](#), qui appuie le développement économique communautaire, la croissance et la compétitivité des entreprises ainsi que l'innovation;
- le [Programme de développement des collectivités](#), donne aux entreprises un accès à du financement et à des services et qui appuie les projets de développement économique communautaire par l'entremise de 24 sociétés d'aide au développement des collectivités du Nord de l'Ontario;
- l'Initiative de développement économique (IDE), qui permet aux communautés de langue officielle en situation minoritaire d'obtenir du soutien financier.

Le tableau 8 présente les allocations budgétaires prévues pour FedNor pour la période allant de 2015-2016 à 2017-2018.

Tableau 8 – Ressources financières budgétaires, FedNor (\$)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
50 886 072	50 836 072	50 911 072

Source : Tableau préparé à partir de données tirées d'Industrie Canada, [2015-2016 - Rapport sur les plans et les priorités](#), Ottawa, 31 mars 2015.

Le Comité s'est montré particulièrement intéressé par une récente initiative de développement régional à laquelle FedNor a pris part et qui visait l'extension des services à large bande et sans-fil aux communautés éloignées du Nord de l'Ontario. Les témoins ont mentionné un projet fédéral-provincial récent de 700 000 \$, qui consistait en une étude approfondie des façons d'améliorer et de développer l'infrastructure de transport et de communication dans les communautés éloignées des Premières Nations qui sont situées dans la région du Cercle de feu du Nord de l'Ontario.

Le Comité a demandé des précisions sur les activités et les réalisations récentes de FedNor. Les témoins ont accepté de lui fournir une liste à jour des projets financés par FedNor qui ont été menés dans des communautés isolées du Nord de l'Ontario, notamment celles des Premières Nations. La liste indiquera aussi les résultats des projets.

2.4.6 Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

2.4.6.1 Mandat

Fondée en 1988, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a le mandat de promouvoir le développement et la diversification de l'économie des quatre provinces de l'Ouest canadien, ainsi que de défendre les intérêts de l'Ouest dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des projets économiques d'envergure nationale. L'agence exécute également, dans ces provinces, des programmes nationaux pour le compte du gouvernement fédéral.

L'agence fournit du financement et d'autres services à des petites et moyennes entreprises, à des organismes sans but lucratif et à des communautés, et elle appuie des projets de recherche universitaire au moyen d'une variété d'instruments de financement national et direct. L'agence met aussi en œuvre des programmes d'infrastructure dans les provinces de l'Ouest au nom d'Infrastructure Canada. La ministre de la Santé, appuyée par la ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest), est responsable de l'agence.

2.4.6.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 159,9 millions de dollars sont prévues pour Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, soit une hausse de 1 million de dollars (0,6 %) par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 9 illustre les prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 9 – Budgets principaux des dépenses de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	36 995 191	36 928 959	1,8
5	Contributions	118 733 000	117 863 000	0,7
Total des crédits votés		155 728 191	154 791 959	0,6
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>4 185 723</i>	<i>4 115 993</i>	<i>0</i>
Total des dépenses budgétaires		159 913 914	158 907 952	0,6

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p II-174.

2.5 Ministère du Patrimoine canadien

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires du Ministère du Patrimoine canadien ont parlé des prévisions budgétaires de leur ministère, du portefeuille de Patrimoine canadien, des célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada – En route vers 2017 et de TV5Monde.

2.5.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 1,3 milliard de dollars sont prévues pour le Ministère du Patrimoine canadien pour l'exercice financier 2015-2016, soit 135,4 millions de dollars de moins (9,7 %) que le montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 10 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 10 – Budgets principaux des dépenses du Ministère du Patrimoine canadien, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	173 741 400	178 337 991	-2,6
5	Subventions et contributions	1 056 279 039	1 187 709 835	-11,1
Total des crédits votés		1 230 020 439	1 366 047 826	-10,0
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>24 676 122</i>	<i>24 002 161</i>	<i>2,8</i>
Total des dépenses budgétaires		1 254 696 561	1 390 049 987	-9,7

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-234.

Selon les fonctionnaires, cette baisse est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une diminution de 156,4 millions de dollars pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto, donc le financement total de 500 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral a presque tout été déjà accordé;
- une augmentation de 16,0 millions de dollars pour les célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada – En route vers 2017;
- une augmentation de 7,2 millions de dollars pour le Programme de publicité gouvernementale – Campagne Canada 150. Selon les fonctionnaires, ce montant porterait le montant total accordé à ce programme depuis son lancement à 16,4 millions de dollars; et
- une diminution de 6,1 millions de dollars pour le transfert du financement et des responsabilités du Musée virtuel du Canada au Musée canadien de l'histoire.

Le Comité a également appris que plus d'un milliard de dollars du budget du Ministère est consacré aux programmes de subventions et contributions qui permettent au Ministère de promouvoir l'identité et les valeurs des Canadiens tout en stimulant l'activité sportive et la vie culturelle au pays.

2.5.2 Portefeuille de Patrimoine canadien

Selon les fonctionnaires, en plus des montants accordés au Ministère, les organisations faisant partie du portefeuille du Patrimoine canadien devraient recevoir un montant de 1,8 milliard de dollars pour 2015-2016, auquel s'ajoutent environ 671 millions en revenus autonomes, pour un total d'environ 2,5 milliards de dollars.

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont précisé que, par exemple, le Musée canadien de l'histoire, maintenant responsable du Musée virtuel du Canada, est l'une des entités faisant partie du portefeuille de Patrimoine canadien, mais gérées de façon indépendante.

2.5.3 Célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada – En route vers 2017

Selon les fonctionnaires, le projet des Célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada – En route vers 2017 disposerait, à partir de 2015-2016, d'un budget de 210 millions de dollars pour appuyer des rassemblements et des festivités partout au pays.

Les fonctionnaires ont précisé que ce total n'inclut pas la somme de 16,0 millions de dollars demandée dans le cadre du présent budget principal des dépenses. Cette somme servirait plutôt à financer diverses activités qui précéderont les festivités de 2017, telles que les activités commémoratives liées aux Pères de la Confédération et aux anniversaires de différents événements de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale, le 100^e anniversaire de Hockey Canada, le 50^e anniversaire du drapeau canadien et l'anniversaire de la naissance de Sir Wilfrid Laurier.

Selon les fonctionnaires, le montant de 210 millions annoncé dans le Budget de 2015 n'est pas inclus dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, mais devrait l'être dans l'un des budgets supplémentaires des dépenses de 2015-2016.

2.5.4 TV5Monde

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont confirmé que le budget annuel accordé à TV5 (qui inclut TV5Monde et TV5 Québec Canada) a diminué d'environ deux millions de dollars depuis 2013-2014, car une partie du financement était temporaire, pour aider l'organisation à s'adapter au nouvel environnement télévisuel et à effectuer sa transition vers la diffusion HD. Selon les fonctionnaires, la baisse a surtout affecté TV5 Québec Canada et ce dernier était au courant que le financement était temporaire.

Les fonctionnaires ont ajouté que le gouvernement fédéral verse son financement annuel à TV5 Monde, d'environ huit millions de dollars, au moyen d'une subvention.

2.6 Office national du film du Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de l'Office national du film du Canada ont parlé des prévisions budgétaires de leur ministère, du budget dédié à la promotion, des productions

audiovisuelles, de la transition vers le numérique, des effectifs de l'organisation, du déménagement du siège social et du conseil d'administration de l'organisation.

2.6.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 59,7 millions de dollars sont prévues pour l'Office national du film du Canada pour l'exercice financier 2015-2016, soit un peu moins que le montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 11 présente ces prévisions budgétaires.

Tableau 11 – Budgets principaux des dépenses de l'Office national du film du Canada, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses du Programme	59 652 377	59 912 241	- 0,4
Total des dépenses budgétaires		59 652 377	59 912 241	- 0,4

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-232.

Selon les fonctionnaires, le budget de l'Office pour 2015-2016 est de 66 millions. Une partie est toutefois financée par les activités commerciales de l'organisation. Le reste, soit 59,7 millions de dollars, provient de crédits parlementaires.

Selon les fonctionnaires, les dépenses liées à la production audiovisuelle représentent la majorité (38 millions de dollars) des dépenses de l'organisation. La distribution, la mise en marché et les initiatives en milieu éducatif et institutionnel représentent quant à elles la deuxième plus grande catégorie de dépenses, avec un total de 13,7 millions de dollars. Les services internes représentent des dépenses de l'ordre de 7,8 millions de dollars, alors que la conservation et la préservation des collections représentent des dépenses de 1,5 million de dollars.

2.6.2 Budget dédié à la promotion

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont confirmé que l'Office national du film du Canada a un budget pour la promotion, mais que ce dernier est limité, notamment en raison de contraintes législatives faisant en sorte que les publicités doivent être obligatoirement liées aux films produits par l'organisation. Néanmoins, les fonctionnaires ont tenu à préciser que près de 30 millions de personnes ont vu un des films de l'Office national du film du Canada cette année.

2.6.3 Productions audiovisuelles

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont précisé que l'Office ne produit pas directement tous ses films. Souvent, elle travaille directement avec des artistes et des créateurs ou en coproduction avec des maisons de production. Au total, 60 % du budget de production sont consacrés aux productions en anglais, alors que 40 % sont consacrés à celles en français.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont précisé que l'Office accorde une place importante aux créateurs autochtones, bien qu'il n'ait pas d'allocation particulière pour les productions autochtones. Selon les fonctionnaires, l'Office possède la plus grande collection de films Inuits au monde. Les fonctionnaires se sont engagés à fournir au Comité un sommaire de leurs activités

avec les Autochtones. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'information n'avait toujours pas été reçue.

2.6.4 Transition vers le numérique

Selon les fonctionnaires, la transition vers le numérique a doublement affecté les résultats financiers de l'organisation. D'une part, l'organisation a dû investir plus de 15 millions de dollars depuis 2009 afin de mettre à jour ses infrastructures à l'ère du numérique. Selon les fonctionnaires, l'organisation a notamment développé une application mobile où on peut avoir accès gratuitement à une collection d'environ 3 000 films de l'Office et de nouveaux films sont ajoutés fréquemment à la collection

D'autre part, cette transition a également eu un impact sur les revenus générés par l'organisation, qui ont diminué de moitié au cours des dix dernières années et de 38 % depuis cinq ans. Selon les fonctionnaires, la presque totalité des films de l'Office national du film du Canada sont maintenant offerts gratuitement à tous les Canadiens et toute la collection devrait être numérisée d'ici 2017.

Les fonctionnaires ont ajouté que l'organisation est actuellement en train de mettre en place un nouveau plan d'action, visant à assurer la stabilité financière de l'organisation au cours des cinq prochaines années.

2.6.5 Effectifs

Selon les fonctionnaires, l'organisation fait des efforts constants pour être plus efficiente et a réduit son nombre d'employés, qui est maintenant de 373, de 16 % depuis 2009.

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont précisé que la majorité des employés de l'organisation se trouvent à Montréal, mais qu'ils ont aussi des centres de production à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), Halifax (Nouvelle-Écosse), Moncton (Nouveau-Brunswick), Winnipeg (Manitoba), Régina (Saskatchewan), Edmonton (Alberta) et Vancouver (Colombie-Britannique).

2.6.6 Déménagement du siège social

Selon les fonctionnaires, l'Office national du film du film déménagera, en 2017-2018, son siège social dans un nouvel édifice situé dans le quartier des spectacles de Montréal. L'organisation a obtenu, du Secrétariat du Conseil du trésor du Canada, un prêt sans d'intérêt de 14,4 millions de dollars pour financer le tout. L'organisation recevra la majeure partie du prêt en 2017-2018, soit l'année du déménagement. Après le déménagement, le prêt sera remboursé, à raison de 1,2 million de dollars par année, sur une période de douze ans.

Selon les fonctionnaires, ce déménagement marquera le début de la présence du gouvernement fédéral dans ce district et s'inscrit dans la volonté de créer un centre mondial d'innovation et d'excellence dans des formes audiovisuelles avant-gardistes. Selon les fonctionnaires, le tout permettra à l'organisation de créer des synergies et d'y assurer la présence du fédéral. Le nouveau siège social inclura notamment des espaces publics où les gens pourront avoir accès aux œuvres, aux artefacts et aux installations de l'Office national du film du Canada.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que les nouveaux locaux seront construits par une société immobilière de la Ville de Montréal et qu'une entente de location pour une période de 20 ans a déjà été conclue.

Le siège social de l'organisation est actuellement situé dans un édifice du gouvernement fédéral situé dans un quartier industriel et loué depuis 1957. Selon les fonctionnaires, l'édifice actuel a besoin d'importantes rénovations.

2.6.7 Conseil d'administration

Les fonctionnaires ont confirmé au Comité que l'Office national du film du Canada a un conseil d'administration, dont les membres sont nommés par le gouverneur en conseil. Ils ont ajouté que ce conseil, qui inclut des membres provenant de toutes les parties du pays, se réunit au moins quatre fois par année. C'est le conseil qui approuve le plan stratégique de l'organisation, qui revoit ses rapports trimestriels et qui assure la gouvernance de suivi de ses activités.

2.7 Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ont parlé du mandat de l'organisation, de ses prévisions budgétaires, des consultations auprès des Canadiens, de l'accès à Internet haute vitesse, des services de 911, de la *Loi canadienne antipourriel* et du nouveau Registre de communications avec les électeurs.

2.7.1 Mandat

Selon les fonctionnaires, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes est un tribunal administratif ayant pour mandat de régler et de surveiller l'industrie afin que les Canadiens aient accès à un système de communication de classe mondiale. Il contribue également à protéger la vie privée et à assurer la sécurité des Canadiens.

Selon les fonctionnaires, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes n'a pas de conseil d'administration, mais a un Président et premier dirigeant nommé par le gouverneur en conseil.

2.7.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 12,3 millions de dollars sont prévues pour le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour l'exercice financier 2015-2016, soit 1,7 million (15,8 %) de plus que le montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 12 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 12 – Budgets principaux des dépenses du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses du Programme	5 379 872	3 945 670	36,3
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>6 877 018</i>	<i>6 641 029</i>	<i>3,6</i>
Total des dépenses budgétaires		12 256 890	10 586 699	15,8

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-146.

Selon l'information présentée dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, cette hausse résulte principalement de :

- une hausse de 0,7 million de dollars pour la mise en œuvre et le maintien du Registre de communications avec les électeurs et la conduite d'activités de communication, de conformité et d'enquête;
- une hausse de 0,7 million de dollars pour le transfert de fonds provenant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada relativement à la réduction des besoins en matière de locaux;
- une hausse de 0,2 million de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés;
- une hausse de 0,1 million de dollars pour appuyer la création et le fonctionnement légal du Centre de notifications des pourriels.

Selon les fonctionnaires, le budget du Conseil est en fait de 59,9 millions de dollars pour 2015-2016. La grande majorité de ce budget, soit 47,6 millions de dollars, provient toutefois des frais imposés aux différentes organisations réglementées et surveillées par le Conseil.

En réponse à une question d'un membre du Comité à savoir si le Conseil comptait, dans le futur, générer suffisamment de revenus pour couvrir l'ensemble de ses dépenses, les fonctionnaires ont précisé que l'an dernier, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a généré des revenus de 166,6 millions de dollars, soit plus du double des dépenses de l'organisation, mais que seuls certains revenus pouvaient être conservés par le Conseil.

2.7.3 Consultations auprès des Canadiens

Selon les fonctionnaires, le Conseil sonde fréquemment les Canadiens afin de connaître leurs idées et opinions et ainsi être en mesure de prendre des décisions informées et fondées sur des faits.

Par exemple, le Conseil a lancé l'an dernier l'initiative *Parlons télé : une conversation avec les Canadiens*, afin d'inviter les Canadiens à donner leur avis sur le système canadien de télévision actuel et ce à quoi ce dernier devrait ressembler dans le futur. L'initiative est composée, selon les fonctionnaires, de différentes étapes permettant aux Canadiens de réellement contribuer, de fournir leur opinion et d'influencer les décisions.

2.7.4 Accès à Internet haute vitesse

Selon les fonctionnaires, offrir un accès à Internet haute vitesse à tous les foyers canadiens constitue l'un des objectifs globaux du gouvernement fédéral et le Conseil y contribue, en tenant notamment des consultations publiques sur le sujet et en travaillant en étroite collaboration avec les autres ministères, dont Industrie Canada.

Ultimement, ce sont toutefois les fournisseurs de services qui décident de leurs priorités. Le Conseil ne peut que leur offrir des incitatifs.

2.7.5 Services de 911

Selon les fonctionnaires, le service de 911 est maintenant accessible presque partout au Canada, seuls quelques endroits du Nord n'y ayant toujours pas accès. L'accès est l'une des priorités du Conseil et ce dernier travaille en collaboration avec les municipalités et les fournisseurs de services afin d'atteindre cet objectif.

2.7.6 Loi canadienne antipourriel

Répondant à des questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que la *Loi canadienne antipourriel* est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014 et que déjà, le tout avait porté fruit. Selon les fonctionnaires, des pénalités en vertu de cette loi ont déjà été imposées. De plus, selon Cloudmark, une organisation basée à San Francisco aux États-Unis, le nombre de pourriels provenant du Canada a diminué de 37 % depuis le 1^{er} juillet 2014.

2.7.7 Registre de communication avec les électeurs

Les fonds demandés par le Conseil incluent un montant pour le lancement du nouveau Registre de communication avec les électeurs. Selon les fonctionnaires, toutes les entités, incluant les candidats et les partis politiques qui voudront contacter les électeurs lors d'une période électorale, devront s'enregistrer préalablement.

Selon les représentants du Conseil, le projet est encore en période de développement et des ajustements et des règles spéciales sont à prévoir.

2.8 Téléfilm Canada

Lors de leur témoignage, les représentants de Téléfilm Canada ont parlé du mandat, des réalisations et des prévisions budgétaires de leur organisation, du Plan stratégique 2015-2018, du Fonds des médias du Canada, de l'Indice de réussite et des incitatifs fiscaux offerts pour les productions cinématographiques ou magnétoscopiques.

2.8.1 Mandat et réalisations

Téléfilm Canada, qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, a été créé en 1967 en vertu de la *Loi sur Téléfilm Canada*.

Selon les fonctionnaires, la mission de Téléfilm Canada est de favoriser et de promouvoir le développement de l'industrie audiovisuelle au Canada. Pour ce, elle offre un soutien financier et technique à l'industrie en vue d'assurer son essor sur les plans culturel, industriel et commercial.

L'an dernier, l'organisation a soutenu la production et la mise en marché de quelque 90 longs métrages et le développement de plus de 300 projets, tout en contribuant à promouvoir les talents canadiens dans les festivals canadiens et internationaux.

En réponse à des questions du Comité, les fonctionnaires ont précisé que Téléfilm Canada voit au développement de l'industrie et à la promotion des maisons de production privées qui produisent du contenu pour des diffuseurs et pour les salles de cinéma, alors que l'Office national du film du Canada est un producteur audiovisuel et que la Société Radio-Canada / Canadian Broadcasting Corporation est un diffuseur radio-télévisuel. Selon les fonctionnaires, les trois organisations travaillent en étroite collaboration et se partagent souvent des ressources et des installations, surtout en région.

2.8.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses de 95,5 millions de dollars sont prévues en 2015-2016 pour Téléfilm Canada, soit sensiblement le même montant que celui présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 13 présente ces prévisions budgétaires.

Tableau 13 – Budgets principaux des dépenses de Téléfilm Canada, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Paiements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>	95 453 551	95 363 072	0,1
Total des dépenses budgétaires		95 453 551	95 363 072	0,1

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-284.

2.8.3 Plan stratégique 2015-2018

L'organisation a, selon ses représentants, mis en place un plan stratégique pour la période 2015-2018 basé sur six axes principaux :

- Faire connaître, auprès des consommateurs canadiens, l'excellence du contenu canadien par une promotion efficace de l'industrie et de ses succès;
- Favoriser une plus grande innovation en matière de pratiques de mise en marché en rejoignant le plus grand nombre de spectateurs;
- Prendre des décisions fondées sur des mesures pertinentes;
- Diversifier les sources de financement pour l'industrie en attirant de nouveaux partenaires financiers, ce qui constitue l'objectif final du Fonds des talents;
- Créer un « écosystème » d'entreprises permettant d'offrir aux sociétés de production ayant atteint un certain niveau d'excellence un accès à un volet de financement accéléré; et
- atteindre une excellence au niveau des opérations internes de Téléfilm Canada.

En réponse à des questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont indiqué qu'une des stratégies de Téléfilm Canada consiste à encourager les producteurs et les distributeurs à développer des solutions innovatrices en matière de la commercialisation des productions, par exemple des solutions qui permettent de tirer profit des nouvelles technologies, des médias sociaux et des nouvelles plateformes de distribution.

2.8.4 Fonds des médias du Canada

Téléfilm Canada administre les programmes de financement du Fonds des médias du Canada, qui disposaient d'un budget de 354,5 millions de dollars en 2013-2014. Selon les témoins, les frais d'administration du Fonds se sont élevés à dix millions de dollars l'an dernier.

Selon les fonctionnaires, Téléfilm Canada finance des productions dans toutes les régions du pays et l'allocation des fonds est établie afin d'assurer un portefeuille diversifié qui reflète la diversité culturelle du Canada. Les représentants de Téléfilm Canada se sont engagés à fournir un rapport détaillé de la

distribution régionale des montants distribués par le Fonds. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'information n'avait toujours pas été reçue.

2.8.5 Indice de réussite et incitatifs fiscaux pour les productions cinématographiques ou magnétoscopiques

Enfin, en réponse à des questions des membres du Comité, les fonctionnaires ont envoyé au Comité un document expliquant le concept et le raisonnement utilisés pour développer le nouvel indice de réussite, la méthode de calculs et les usages souhaités de ce dernier de même que des pistes de développement pour le futur.

En outre, les fonctionnaires ont indiqué qu'à l'instar de nombreux pays qui offrent des avantages fiscaux aux productions audiovisuelles, le gouvernement fédéral a créé [le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique](#) en 1997. Ce crédit d'impôt remboursable, qui est géré conjointement par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens et l'Agence du revenu du Canada, correspond à 16 % des dépenses de main-d'œuvre professionnelle canadienne engagée durant une production agréée⁷. De plus, plusieurs gouvernements provinciaux ont instauré des mesures d'incitation fiscale similaires. Selon les fonctionnaires, l'ensemble de ces incitatifs fiscaux font du Canada une destination attrayante pour les producteurs étrangers. Ils ont affirmé que les tournages au Canada par des producteurs étrangers, ou canadiens au service d'entreprises étrangères, représentaient une industrie de 1,8 milliard de dollars en 2014-2015, contre 768 millions de dollars avant l'instauration des incitatifs fiscaux. Selon les fonctionnaires, grâce à ces mesures, le Canada est une destination attrayante pour les producteurs étrangers.

2.9 Musée canadien de l'histoire

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires du Musée canadien de l'histoire ont entre autres discuté du mandat, des prévisions budgétaires de leur organisation, de la rénovation de la salle de l'histoire canadienne, du Musée virtuel et Ouvrages de référence en ligne et d'autres projets et collaborations. .

2.9.1 Mandat

Le Musée canadien de l'histoire, qui portait anciennement le nom de Musée canadien des civilisations, est une société d'État créée en 2013 en vertu de la [Loi sur les musées](#). Il s'agit du premier musée dédié au récit complet de l'histoire du Canada et de ses peuples. Il comprend le musée situé à Gatineau, le Musée canadien de la guerre situé à Ottawa et le [Musée virtuel de la Nouvelle-France](#) sur Internet. Son mandat est d'accroître la connaissance, la compréhension et l'appréciation des Canadiens à l'égard de l'histoire et de l'identité canadiennes. Le Musée canadien rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

2.9.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses de 83,4 millions de dollars sont prévues en 2015-2016 pour le Musée canadien de l'histoire, soit 19,9 millions de dollars (31,4 %) de plus que le montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 14 présente ces prévisions budgétaires.

⁷ La définition de production admissible se trouve au [Règlement 9300 du Règlement de l'impôt sur le revenu](#).

Tableau 14 – Budgets principaux des dépenses du Musée canadien de l’histoire, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Paiements au Musée canadien de l’histoire à l’égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	83 369 477	63 430 033	31,4
Total des dépenses budgétaires		83 369 477	63 430 033	31,4

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-215.

Cette hausse de 19,9 millions de dollars est principalement attribuable aux éléments suivants :

- 11,5 millions de dollars pour la rénovation de la salle de l’histoire canadienne;
- 6,2 millions de dollars pour le Musée virtuel du Canada et 2,1 millions de dollars pour Ouvrages de référence en ligne, deux programmes transférés de Patrimoine canadien au Musée canadien de l’histoire.

2.9.3 Rénovation de la salle de l’histoire canadienne

Le projet de rénovation de la salle de l’histoire canadienne, annoncé en octobre 2012, vise à reconstruire complètement près de quarante mille pieds carrés d’aire d’exposition, soit près de deux étages complets du Musée, afin de créer une exposition entièrement nouvelle. Selon les fonctionnaires, les travaux progressent conformément à l’échéancier établi et l’inauguration de la nouvelle salle d’exposition est prévue pour le 1er juillet 2017, date du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne.

2.9.4 Musée virtuel et Ouvrages de référence en ligne

Les fonctionnaires ont indiqué au Comité que Patrimoine Canada a récemment transféré au Musée canadien de l’histoire la responsabilité de l’administration du Musée virtuel du Canada et d’Ouvrages de référence en ligne.

Selon les fonctionnaires, le Musée virtuel est essentiellement un agrégateur de renseignements numériques produits par des institutions publiques sans but lucratif de partout au pays. Il offre un accès gratuit à des centaines d’expositions virtuelles ainsi qu’à des collections, des vidéos, des ressources pédagogiques et d’autres documents connexes, y compris des documents à valeur éducative et culturelle.

Le programme Ouvrages de référence en ligne, quant à lui, offre un accès gratuit à *L’encyclopédie du Canada* ainsi qu’au *Dictionnaire biographique du Canada*. *L’encyclopédie du Canada* est publiée par Historica Canada, alors que le *Dictionnaire biographique du Canada* résulte d’un partenariat entre l’Université de Toronto et l’Université Laval.

2.9.5 Autres projets et collaborations

Le Musée gère également le Programme d’investissement pour des expositions virtuelles, qui offre du financement pour encourager la création de nouveaux contenus numériques.

Selon les fonctionnaires, l'organisation réalise l'importance de l'enseignement de l'histoire canadienne et travaille étroitement avec des enseignants et des associations éducatives à travers le pays en vue d'assurer la mise en valeur de l'histoire canadienne. Depuis deux ans, le Musée canadien de l'histoire a d'ailleurs développé un réseau de musées de l'histoire dont l'objectif est d'encourager la collaboration, le partage des idées et des ressources et de former des partenariats entre musées et institutions aux objectifs similaires.

2.10 Affaires indiennes et du Nord Canada

Lors de leur témoignage, les représentants d'Affaires indiennes et du Nord Canada ont parlé des prévisions budgétaires de leur ministère, de la prestation de services dans les provinces et les territoires, des progrès réalisés par rapport aux conditions de vie dans les communautés des Premières nations, du Programme Nutrition Nord et de l'élimination de deux initiatives temporaires visant à améliorer l'éducation des Premières nations.

2.10.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 8,2 milliards de dollars sont prévues en 2015-2016 pour Affaires indiennes et du Nord Canada, soit 133,4 millions (1,7 %) de plus que le montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 15 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 15 – Budgets principaux des dépenses d'Affaires indiennes et du Nord canadien, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	1 069 154 628	1 215 376 476	(12,0)
5	Dépenses en capital	35 946 145	5 695 536	531,1
10	Subventions et contributions	6 936 151 589	6 654 152 734	4,2
Total des crédits votés		8 041 252 362	7 875 224 746	2,1
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>146 165 506</i>	<i>178 750 659</i>	<i>(18,2)</i>
Total des dépenses budgétaires		8 187 417 868	8 053 975 405	1,7

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget des dépenses 2015-2016](#), p. II-12.

Cette hausse nette est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une augmentation de 137,3 millions de dollars liée au Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations;
- une augmentation de 113,1 millions de dollars pour l'évaluation, la gestion et l'assainissement de sites fédéraux contaminés;
- une augmentation de 104,9 millions de dollars pour répondre à la demande croissante à l'égard des programmes destinés aux Indiens et aux Inuits;
- une augmentation nette de 68,7 millions de dollars des flux de trésorerie pour la négociation, le règlement et la mise en œuvre de revendications particulières et globales;
- une augmentation de 46,2 millions de dollars pour la construction de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique et la mise en œuvre du programme de science et de technologie qui y sera déployé;

- une augmentation de 32,3 millions de dollars pour la mise en place d'une approche complète et durable à l'égard de la gestion des urgences dans les réserves;
- une augmentation de 17,3 millions de dollars pour faciliter la participation des Autochtones à l'exploitation des ressources énergétiques sur la côte Ouest;
- une augmentation de 15,0 millions de dollars pour promouvoir les investissements dans le cadre du Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations;
- une augmentation de 14,6 millions de dollars pour répondre aux demandes croissantes à l'égard du programme Nutrition Nord Canada;
- une diminution de 207,9 millions de dollars liée à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens;
- une diminution de 133,4 millions de dollars correspondant principalement à l'élimination progressive du financement ciblé pour des initiatives visant à améliorer l'éducation des Premières Nations;
- une diminution de 33,4 millions de dollars liée aux obligations du gouvernement du Canada découlant de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest.

2.10.2 Prestation de services dans les provinces et territoires

En réponse à des questions du Comité, les fonctionnaires ont mentionné que l'un des principaux défis que le ministère devait relever dans la prestation de ses programmes est lié à la variation des normes provinciales et territoriales. Selon les fonctionnaires, le Ministère est d'avis que les résidents des différentes provinces et territoires doivent être traités de la même manière. Ainsi, les fonctionnaires du ministère travaillent avec leurs homologues provinciaux et territoriaux pour assurer une prestation équitable des programmes pour les Premières nations.

2.10.3 Progrès réalisés par rapport aux conditions de vie dans les communautés des Premières nations

Le Comité a exprimé sa frustration concernant l'absence de progrès apparent quant à l'amélioration des conditions de vie dans les communautés des Premières nations, particulièrement au niveau des logements et de l'eau potable.

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que la mise en place d'un régime permettant d'accorder aux Autochtones des droits de propriété afin qu'ils puissent accéder à des logements adéquats était possible, mais que sa mise en œuvre était incertaine et dépendait beaucoup de la capacité de gouvernance de chaque collectivité qui désire participer à un régime d'accès à la propriété privée et à la disponibilité du financement gouvernemental.

Pour ce qui est de la question de l'eau potable dans les réserves, les fonctionnaires ont indiqué que leur Ministère comptait sur la mise en œuvre du projet de loi S-8, lié à l'eau potable pour les Premières nations, qui est présentement au stade de l'élaboration de la réglementation. Le tout pourrait, selon eux, permettre d'intégrer les différentes normes provinciales et de tenir compte des conditions dans les réserves autochtones. Selon les fonctionnaires, le Ministère travaille présentement avec les provinces et les territoires, les Premières nations et d'autres ministères fédéraux pour développer un modèle de prestation adapté aux besoins individuels de chaque province et territoire.

2.10.4 Programme Nutrition Nord Canada

Certains membres du Comité ont exprimé des réserves à l'égard du programme Nutrition Nord Canada, un programme fédéral lancé le 1^{er} avril 2011 et visant à assurer que les populations vivant dans les communautés isolées du Grand Nord canadien aient accès à de la nourriture saine et fraîche à longueur d'année, et ce à des prix comparables aux grandes agglomérations canadiennes telles que Halifax, Ottawa, Montréal et Vancouver.

Selon les fonctionnaires, le nouveau programme a été conçu de façon à corriger les faiblesses de son prédécesseur, le programme Aliments-poste. Par exemple, le financement est offert directement aux détaillants et fournisseurs admissibles, qui déterminent ensuite la méthode la plus rentable d'acheminer les aliments sains et périssables aux communautés du Grand Nord. Cette approche permet, selon les fonctionnaires, d'éliminer la nécessité de transporter les aliments à travers des points d'entrée obligatoires, étape qui contribue à faire grimper les coûts de transport.

De plus, le nouveau programme ne subventionne que des aliments périssables. Les aliments et articles non périssables sont, quant à eux, expédiés par des méthodes moins dispendieuses.

Un nouveau Conseil consultatif a également été mis en place afin d'assurer une meilleure communication entre le ministère et les bénéficiaires et une meilleure prestation du programme. Le ministère suit aussi de très près la performance du programme. Il a développé des mesures de rendement et a déjà entrepris une évaluation et une vérification interne du programme dont les observations et conclusions ont été communiquées au Bureau du vérificateur général du Canada.

Ce dernier a d'ailleurs effectué sa propre vérification sur le programme et a déposé son rapport de vérification au Parlement en novembre 2014. Selon les fonctionnaires, le Ministère a déjà mis en œuvre les recommandations du Bureau du vérificateur général, dont une qui consistait à modifier les ententes de contributions dans le but d'assurer que les détaillants fournissent au Ministère de l'information courante et historique sur les marges brutes afin de s'assurer que les économies réalisées soient bien transmises aux consommateurs, qui sont les bénéficiaires ultimes du programme.

Un membre du Comité demeure néanmoins sceptique quant à l'efficacité du programme et a demandé au Ministère de produire une étude comparative entre le programme Nutrition Nord Canada et l'ancien programme Aliments-poste, incluant notamment les critères utilisés et les résultats accomplis. Le Comité a aussi demandé au Ministère de préparer une étude d'évaluation du programme Nutrition Nord Canada afin de mesurer son impact sur le bien-être et la santé des communautés du Grand Nord du Canada. Au moment de rédiger ce rapport, les études n'avaient toujours pas été reçues.

2.10.5 Élimination de deux initiatives temporaires visant à améliorer l'éducation des Premières nations

Les fonctionnaires ont confirmé que deux initiatives temporaires visant à améliorer l'éducation des Premières nations allaient être éliminées progressivement. Ils ont toutefois ajouté que ces deux initiatives ont déjà été remplacées par des initiatives similaires. Les fonctionnaires se sont engagés à fournir au Comité de l'information sur les résultats obtenus grâce à ces deux initiatives. Au moment de rédiger ce rapport, l'information demandée n'avait toujours pas été reçue.

2.11 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Lors de leur témoignage, les représentants de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont entre autres discuté des prévisions budgétaires de leur ministère, du transfert de l'ancienne Société d'expansion du Cap-Breton, de la réhabilitation des édifices du Parlement, des économies réalisées dans le cadre du plan de réduction des dépenses du budget de 2012, de la phase II du portefeuille des ouvrages techniques et de la modernisation des services et des systèmes de paye du gouvernement fédéral.

2.11.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses de 2,9 milliards de dollars sont prévues pour Travaux publics et services gouvernementaux Canada, soit une hausse de 207,4 millions de dollars (7,8 %) par rapport au montant présenté dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 16 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 16 – Budget principal des dépenses Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2015-2016 et 2014-2015 (dollars)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	1 651 054 220	1 786 071 771	(7,6)
5	Dépenses en capital	1 099 063 968	759 963 628	44,6
Total des crédits votés		2 750 118 188	2 546 035 399	8,0
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>121 407 408</i>	<i>118 088 514</i>	<i>2,8</i>
Total des dépenses budgétaires		2 871 525 596	2 664 123 913	7,8

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-290.

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont expliqué que cette augmentation nette d'un peu plus de 30 millions de dollars par rapport au total des dépenses à ce jour pour 2014-2015 (incluant les budgets supplémentaires des dépenses) est principalement attribuable aux éléments suivants :

- hausse de 57,5 millions de dollars pour le programme des travaux prévu dans le cadre de la réhabilitation des édifices du Parlement;
- hausse de 34,2 millions de dollars en raison du transfert vers Travaux publics et Services gouvernementaux Canada des activités de l'ancienne Société d'expansion du Cap-Breton;
- baisse de 28,8 millions de dollars attribuable aux économies réalisées dans le cadre du plan de réduction des dépenses du budget de 2012;
- baisse de 18,2 millions de dollars attribuable à l'achèvement de certaines étapes de la phase II du portefeuille des ouvrages techniques; et
- baisse de 10,3 millions de dollars attribuable à la réalisation des activités prévues au projet de modernisation des services et des systèmes de paye du gouvernement.

2.11.2 Transfert de l'ancienne Société d'expansion du Cap-Breton

Depuis le 19 juin 2014, conformément à la *Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, les activités de l'ancienne Société d'expansion du Cap-Breton ont été transférées à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le Ministère demande 34,2 millions de dollars dans le *Budget des dépenses 2015-2016* pour assumer les responsabilités qui lui ont ainsi été transférées. Selon les fonctionnaires, le Ministère est maintenant responsable :

- du programme d'avantages sociaux destinés aux anciens mineurs;
- de l'entretien de terrains contaminés et de la surveillance des plans relatifs à ces terrains; et
- de la gestion d'un portefeuille immobilier comptant plus de 800 biens.

2.11.3 Réhabilitation des édifices du Parlement

Au cours de leur témoignage, les fonctionnaires ont discuté du projet de réhabilitation des édifices du Parlement pour lequel le Ministère demande 57,5 millions de dollars dans le *Budget des dépenses 2015-2016*. Questionnés par des membres du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que le Ministère continue d'élaborer et de mettre en œuvre les projets liés à la vision et au plan à long terme en vue de la réalisation du *Programme de restauration de la Colline du Parlement*. En plus des édifices du Parlement, le projet de restauration de la Colline du Parlement comprend la préparation des locaux provisoires du Sénat, de l'édifice de l'Ouest et du centre des visiteurs. Les fonctionnaires ont indiqué que les travaux de restauration s'effectuent selon le budget et l'échéancier prévus.

2.11.4 Économies réalisées dans le cadre du plan de réduction des dépenses du budget de 2012

En réponse aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le Ministère est en voie d'atteindre, au cours de l'exercice 2015-2016, des économies cumulatives de 229 millions de dollars conformément à l'objectif qui lui avait été fixé dans le cadre du plan de réduction des dépenses du budget de 2012.

Les fonctionnaires ont ajouté que le Ministère s'est engagé à réaliser des économies annuelles de 178 millions de dollars à compter de 2018-2019, et ce tout en offrant des services présentant le meilleur rapport qualité-prix.

2.11.5 Phase II du portefeuille des ouvrages techniques

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires ont discuté de la diminution de la demande de financement de 18,2 millions liée à la phase II de la Stratégie de gestion du portefeuille des ouvrages d'ingénierie. Ce projet met l'accent sur la réparation et la réhabilitation d'immobilisations tel que des barrages et des routes sous la responsabilité de Travaux publics et services gouvernementaux Canada. À titre d'exemple, les fonctionnaires ont mentionné le pont Alexandra (région de la Capitale-Nationale), le Complexe des barrages Témiscamingue (au nord-est de North Bay, entre le Québec et l'Ontario), l'écluse et le barrage St Andrews (Manitoba) et la route de l'Alaska.

Au total, le Ministère est responsable de 19 infrastructures publiques qui offrent des avantages clés aux communautés canadiennes. Selon les fonctionnaires, le Ministère a complété plusieurs projets et a

élargi sa compréhension de son portefeuille grâce à un régime d'inspection complet et vigoureux. La diminution du financement reflète la baisse d'activité dans le cadre de ces projets.

2.11.6 Modernisation des services et des systèmes de paye du gouvernement fédéral

Répondant aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2015-2016*, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada demande 34,2 millions de dollars, soit 10,3 millions de dollars de moins que lors du budget principal de l'exercice précédent, pour les activités de modernisation des services et des systèmes de paye du gouvernement fédéral. Les fonctionnaires ont expliqué que bien que la mise en œuvre complète du projet soit prévue pour 2016, des dépenses entraînant des flux de trésorerie variables sont nécessaires lors des étapes préalables à l'implantation de tels systèmes.

Ils ont aussi ajouté que le système d'administration de la paye actuellement utilisé par le gouvernement est vieux de 40 ans et sera remplacé en 2016 par une solution commerciale moderne. Le Ministère prévoit qu'à partir de 2016-2017, le nouveau système d'administration de la paye permettra des économies annuelles de 78,1 millions de dollars. De ce montant, 67,3 millions de dollars proviendront des gains d'efficacité liés à la technologie du nouveau système d'administration de la paye alors que 10,8 millions de dollars seront économisés grâce à la consolidation de la main-d'œuvre dans un seul centre de traitement de la paye, situé dans la ville de Miramichi au Nouveau-Brunswick. Lorsque le projet de modernisation sera complété, 550 personnes y seront employées par le gouvernement fédéral et s'occuperont de l'administration de la paye de 57 Ministères.

Les fonctionnaires n'ont pas été en mesure de dire au Comité si la mise en œuvre du nouveau système d'administration de la paye allait engendrer des pertes d'emploi. Selon eux, beaucoup de variables demeurent inconnues pour l'instant, comme par l'exemple le nombre de personnes qui prendront leur retraite et le taux d'attrition. Les fonctionnaires ont toutefois mentionné qu'il était probable que moins de fonctionnaires travaillent à l'administration de la paye une fois que le projet de modernisation du système d'administration de la paye sera mis en place et pleinement opérationnel.

2.12 Agriculture et Agroalimentaire Canada

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ont parlé des prévisions budgétaires de leur Ministère, de la Commission canadienne du blé, des économies réalisées dans le cadre du plan de réduction des dépenses du budget de 2012, du *Programme des initiatives Agri-risques* et du cadre stratégique *Cultivons l'avenir 2*.

2.12.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 2,3 milliards de dollars sont prévues pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, soit une légère hausse de 3,9 millions de dollars (0,2 %) par rapport aux dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau 17 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 17 – Budgets principaux des dépenses d’Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2015-2016 et 2014-2015 (\$)

Crédit		2015-2016	2014-2015	Variation (%)
1	Dépenses de fonctionnement	548 177 880	544 949 432	0,6
5	Dépenses en capital	27 872 294	27 872 294	0,0
10	Subventions et contributions	367 238 619	365 352 000	0,5
Total des crédits votés		943 288 793	938 173 726	0,5
<i>Total des postes législatifs</i>		<i>1 313 799 267</i>	<i>1 315 023 086</i>	<i>-0,1</i>
Total des dépenses budgétaires		2 257 088 060	2 253 196 812	0,2

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor, [Budget principal des dépenses 2015-2016](#), p. II-46.

2.12.2 Commission canadienne du blé

Répondant aux questions de membre du Comité, les fonctionnaires ont expliqué qu’en 2012-2013, le gouvernement a annoncé un programme de transition de 349 millions pour la Commission canadienne du blé. Selon ce programme, il est prévu que les dépenses liées à la Commission canadienne du blé seront réduites graduellement, principalement en raison de la fin en août 2012, de son monopole d’achat sur le blé et l’orge produit dans l’Ouest canadien. Les fonctionnaires ont indiqué que la période de transition n’est pas terminée et que 205 millions de dollars ont été dépensés depuis l’annonce du programme de transition. Pour 2015-2016, le ministère demande 24,2 millions de dollars, soit 5,9 millions de dollars de moins que l’année précédente.

En réponse aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le retrait du guichet unique a stimulé l’investissement et l’entrepreneuriat dans le secteur du blé et de l’orge et favorisé un marché plus dynamique et compétitif. Ils ont poursuivi en affirmant qu’un investissement privé de 250 millions de dollars pour l’acquisition de la Commission canadienne du blé a été annoncé par le gouvernement en avril 2015.

2.12.3 Économies réalisées dans le cadre du plan de réduction des dépenses du budget de 2012

Un membre du Comité a voulu connaître les facteurs expliquant la différence entre les dépenses de fonctionnement réelles en 2013-2014 (703,0 millions de dollars) et les dépenses de fonctionnement prévues dans le cadre du Budget principal des dépenses 2015-2016 (548,2 millions de dollars) pour Agriculture et Agroalimentaire Canada. Les fonctionnaires ont indiqué que la réduction des dépenses de fonctionnement de 154,8 millions de dollars entre 2013-2014 et 2015-2016 était le résultat de l’exercice de réduction des dépenses prévue dans le cadre du budget de 2012. Selon les fonctionnaires, le Ministère a mis à pied environ 600 employés, ce qui explique principalement la réduction des dépenses. Le reste est lié, selon les fonctionnaires, au transfert de ressources financières d’Agriculture et Agroalimentaire Canada à certains ministères et agences du gouvernement, tels que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour la modernisation des services et des systèmes de paye du gouvernement et le Service canadien d’appui aux tribunaux administratifs pour leurs services de soutien.

2.12.4 Programme des initiatives Agri-risques

Certains membres du Comité ont questionné les fonctionnaires au sujet du *Programme des initiatives Agri-risques* pour lequel le Ministère demande 11,4 millions de dollars au titre des dépenses en

contribution dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, une hausse de cinq millions de dollars par rapport au montant demandé dans le cadre du *Budget des dépenses 2014-2015*. Les fonctionnaires ont expliqué que le *Programme des initiatives Agri-risques* en est maintenant à sa deuxième année d'opération et que peu de fonds ont été alloués lors de la première année.

Les fonctionnaires ont poursuivi leur témoignage en mentionnant que dans le cadre du *Programme des initiatives Agri-risques*, deux types de projets peuvent recevoir de l'aide financière, soit :

- **La recherche et le développement** : Le *Programme des initiatives Agri-risques* appuie la recherche et le développement en fournissant une aide financière, de durée limitée et relevant exclusivement du gouvernement fédéral aux promoteurs de projets de recherche et le développement pour qu'ils mettent au point de nouveaux outils de gestion des risques.
- **Le renforcement des capacités administratives** : Le *Programme des initiatives Agri-risques* appuie dans le cadre d'un programme de coût partagé avec les provinces, les projets qui visent à soutenir l'administration durant les premières années de mise en œuvre de nouveaux outils de gestion des risques.

Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont cité en exemple le *Programme pilote d'assurance des prix du bétail de l'Ouest*. Ce programme, pour lequel le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements des provinces de l'Ouest, a comme objectif d'aider les éleveurs de bétails à se protéger contre les baisses de prix imprévues, en leur permettant de souscrire à une assurance leur permettant de déterminer le prix de vente de leurs bétails, parmi les niveaux de protection offerts. Les primes sont entièrement assumées par les producteurs. Selon les fonctionnaires, ce nouveau produit d'assurance a été très favorablement accueilli par l'ensemble de l'industrie et les éleveurs de bétails de l'Ouest canadien.

2.12.5 Cadre stratégique Cultivons l'avenir 2

Cultivons l'avenir 2 est un cadre stratégique d'une durée de cinq ans (2013 à 2018) pour le secteur agricole et agroalimentaire dans l'ensemble du Canada. Ce cadre stratégique forme la base des programmes et des services gouvernementaux en agriculture. Dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*, des dépenses totalisant trois milliards de dollars provenant des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont prévues. De cette somme, deux milliards de dollars seraient alloués pour des programmes dont les frais sont partagés à 60 % par le fédéral et 40 % par les provinces et les territoires. Le solde d'un milliard de dollars est prévu pour des initiatives stratégiques administrées exclusivement par le gouvernement fédéral.

Répondant aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que les programmes et services de *Cultivons l'avenir 2* mettent l'accent sur l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés afin que les producteurs et les transformateurs agricoles canadiens disposent des outils et des ressources dont ils ont besoin pour innover et tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux.

Répondant à une question d'un membre du Comité au sujet du *Programme Agri-innovation* de *Cultivons l'avenir 2* pour lequel le Ministère demande une augmentation de 5,7 millions de dollars dans le cadre du *Budget des dépenses 2015-2016*, les fonctionnaires ont indiqué que l'ensemble des provinces et territoires participaient à ce programme. Selon eux, le gouvernement fédéral établit sa contribution à chaque province et territoire proportionnellement au pourcentage des recettes agricoles canadiennes relatives à chaque province et territoires. Selon les fonctionnaires, cette formule a été négociée avec les provinces et les territoires et est toujours pertinente aujourd'hui.

2.13 Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs ont discuté de la création et du mandat de leur organisation, des tribunaux desservis, du financement initial reçu, des prévisions budgétaires de leur organisation et de l'autorisation de dépenser des fonds recouverts auprès du Régime de pension du Canada et du Compte des opérations de l'assurance-emploi.

2.13.1 Création et mandat

Selon les fonctionnaires, le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs a été créé le 1^{er} novembre 2014 au moment de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs*. Selon eux, l'objectif du gouvernement était d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'administration et des activités des tribunaux que l'organisation dessert. La responsabilité de cette organisation incombe au ministre de la Justice.

Selon les fonctionnaires, le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs est chargé de fournir des services d'appui à onze tribunaux administratifs fédéraux par l'entremise d'une seule organisation intégrée. Ils ont indiqué que l'organisation renforcera les capacités et modernisera les activités, tout en permettant de mieux répondre aux besoins des tribunaux administratifs en plus d'améliorer l'accès à la justice pour les Canadiens et les Canadiennes. Selon les fonctionnaires, environ 400 personnes sont employées par le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, essentiellement des anciens employés des 11 tribunaux desservis par l'organisation.

Questionnés au sujet des services offerts, les fonctionnaires ont expliqué que leur organisation fournit un éventail complet de services d'appui et d'installations nécessaires pour que les tribunaux s'acquittent de leurs obligations légales. Ces services comprennent la gestion des ressources humaines, les finances, les technologies de l'information et des communications, les services de greffe et certains services de recherche et analyse, en plus d'assistance pour des travaux de nature légale.

2.13.2 Les tribunaux desservis

Questionnés par le Comité au sujet des tribunaux desservis par leur organisation, les fonctionnaires ont indiqué qu'il s'agissait des 11 tribunaux administratifs suivants :

- Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels ;
- Commission de révision ;
- Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique ;
- Conseil canadien des relations industrielles ;
- Tribunal canadien des droits de la personne ;
- Tribunal canadien du commerce extérieur ;
- Tribunal d'appel des transports du Canada ;
- Tribunal de la concurrence ;
- Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles ;
- Tribunal de la sécurité sociale ;

- Tribunal des revendications particulières.

2.13.3 Financement initial

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que la *Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs* prévoyait que les crédits des 11 tribunaux desservis par l'organisation soient réputés avoir été transférés au Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs le 1er novembre 2014. La création du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs n'a donc pas donné lieu à une augmentation du financement nécessaire lors de l'exercice 2014-2015.

2.13.4 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, des dépenses budgétaires de 60,9 millions de dollars sont prévues pour le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs. Il s'agit de la première année où cette organisation présente des demandes budgétaires dans un budget des dépenses. Le tableau 18 présente ces prévisions budgétaires réparties entre crédits votés et postes législatifs.

Tableau 18 – Budget principal des dépenses du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, 2015-2016 (dollars)

Crédit		2015-2016
1	Dépenses du Programme	52 297 037
Total des crédits votés		52 297 037
<i>Total des postes législatifs</i>		8 598 993
Total des dépenses budgétaires		60 896 030

Source : Tableau préparé à partir de données tirées de Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget des dépenses 2015-2016](#), p. II-261.

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires ont indiqué que 89 % des fonds demandés seraient utilisés afin de couvrir les dépenses de fonctionnement comme les salaires, les services professionnels et les déplacements et 11 % seraient utilisés pour les dépenses législatives liées aux régimes d'avantages sociaux des employés. Ils ont également indiqué qu'un montant de 14,9 millions de dollars serait affecté aux services internes de l'organisation qui comprennent principalement les services de traduction, l'approvisionnement, les finances, la gestion des ressources humaines et les services de communication.

2.13.5 Autorisation de dépenser des fonds recouverts auprès du Régime de pension du Canada et du Compte des opérations de l'assurance-emploi.

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que le total des dépenses budgétaires de l'organisation était de 78,6 millions de dollars. Ils ont ajouté qu'en plus de la demande de crédit parlementaire de 60,9 millions de dollars effectuée dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2015-2016*, un montant supplémentaire de 17,7 millions de dollars provient du vote 1 qui octroie à l'organisation l'autorité de faire des dépenses au nom du Régime de pensions du Canada et du Compte des opérations de l'assurance-emploi et ce jusqu'à un maximum de 17,7 millions de dollars. Selon les fonctionnaires, les activités de l'organisation liées au Tribunal de la sécurité sociale sont ainsi financées par le Régime de pensions du Canada et le Compte des opérations de l'assurance-emploi.

3 ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES FÉDÉRAUX

Le Canada compte trois organismes subventionnaires qui soutiennent la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental dans les établissements postsecondaires du pays; il s'agit du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et des Instituts de recherche en santé du Canada. Ces organismes ont été créés par des lois du Parlement qui définissent les domaines de recherche que chacun appuie.

Ces trois organismes soutiennent et favorisent la recherche dans plusieurs domaines et disciplines et appuient douze Réseaux de centres d'excellence, onze Centres d'excellence en commercialisation et en recherche et quatre Réseaux de centres d'excellence dirigés par des entreprises. Dans le cadre de la présente étude, le Comité a accueilli le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada puisqu'il avait reçu les Instituts de recherche en santé du Canada lors de son étude finale portant sur le *Budget principal des dépenses 2014-2015*.

3.1 Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada ont parlé du mandat, des réalisations et des prévisions budgétaires de leur organisation, de la recherche en milieu universitaire et l'industrie forestière et d'innovation.

3.1.1 Mandat et réalisations

Créé en 1978 en vertu de la [Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie](#), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie. En soutenant les étudiants de niveau postsecondaire et les boursiers postdoctoraux dans leurs études supérieures, l'organisme finance des travaux de recherche axés sur la découverte et encourage les entreprises canadiennes à participer et à investir dans la recherche et la formation dans les établissements postsecondaires afin de favoriser l'innovation.

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada finance des programmes de recherche, essentiellement en sciences naturelles et en génie, dont l'objectif premier est de faire avancer la connaissance dans ces domaines.

Selon les fonctionnaires, dans l'exécution de son mandat, l'organisation appuie financièrement les travaux de recherche de 11 300 professeurs œuvrant dans tous les domaines des sciences naturelles et du génie. Elle mobilise ainsi une main-d'œuvre productive de calibre mondial, qui fait constamment des découvertes. Selon eux, les investissements appuient également plus de 30 000 étudiants et stagiaires de niveau postsecondaire qui constituent la prochaine génération de découvreurs et d'innovateurs.

Ils ont également affirmé qu'en 2014-2015, les programmes de partenariat du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada ont incité plus de 3 000 entreprises à établir des partenariats avec le milieu de la recherche postsecondaire.

3.1.2 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget principal des dépenses 2015-2016*, l'augmentation d'un peu plus de 23 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2014-2015 demandée par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, est principalement attribuable aux éléments suivants:

- une hausse de 15,0 millions de dollars pour accroître l'appui à la recherche de pointe en sciences naturelles et en génie;
- une hausse de 6,9 millions de dollars pour le Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada pour attirer et retenir les chercheurs les plus accomplis et prometteurs du monde;
- une hausse de 3,3 millions de dollars pour le Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche;
- une hausse de 0,5 million de dollars suivant l'arrivée à échéance d'une entente avec le Centre de recherches pour le développement international pour l'Initiative de recherche internationale sur l'adaptation aux changements climatiques;
- une diminution de 1,5 million de dollars relativement à l'initiative du Centre canadien de rayonnement synchrotron en raison de la réduction du montant transféré du Conseil national de recherches du Canada;
- une diminution de 1,1 million de dollars suivant l'arrivée à échéance des ententes avec d'autres ministères fédéraux .

3.1.3 Recherche en milieu universitaire et industrie forestière

Des membres du Comité ont voulu en connaître davantage sur le rôle joué par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada par rapport à la recherche et l'innovation dans le secteur de l'industrie forestière. Selon des membres du Comité, plusieurs pays, comme la Norvège et l'Angleterre, font grand usage du bois dans la construction d'édifices multi-étages. Pendant ce temps, aucune grande université canadienne n'étudie, par le biais de ses facultés de génie, l'utilisation du bois dans la construction d'édifices de ce type, malgré l'importance de l'industrie forestière pour l'économie canadienne.

Selon les fonctionnaires, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie collabore de près avec FPInnovations, une entreprise qui possède un centre de produits du bois. Ils ont ajouté que le domaine de la foresterie comprend différentes facettes, allant de la gestion forestière à la fabrication de produits finis en bois et que l'organisation travaille avec tous ces intervenants. Ils ont indiqué que les investissements de l'organisation dans les produits forestiers, les pâtes et papiers et les produits du bois sont passés de 19 à 27 millions de dollars au cours des sept dernières années.

À propos de l'utilisation du bois dans l'industrie de la construction, les fonctionnaires ont affirmé que le travail de leur organisation s'effectue en amont et que les produits mis au point dans les universités et collèges doivent être validés afin d'en garantir la sécurité à long terme. Cette validation est effectuée par des comités de normes et selon les fonctionnaires, un long travail de sensibilisation auprès de ces derniers est à faire.

Les fonctionnaires ont aussi indiqué que le financement des projets de recherches est basé sur un concours national, au terme duquel ce sont les meilleurs projets de recherche qui sont financés par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Ils ont ajouté qu'une partie du budget de l'organisme est consacré aux partenariats stratégiques, en accord avec la nouvelle stratégie pour les sciences, la technologie et l'innovation de l'organisation. Tous les fonds octroyés par l'organisme sont

consacrés à la recherche effectuée dans les universités et les collèges du Canada et non au sein des entreprises.

Les fonctionnaires ont toutefois précisé que le gouvernement oriente les décisions de l'organisme quant aux secteurs financés. Par exemple, dans le cadre du budget de 2008, le gouvernement a demandé au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie d'investir dans les secteurs de la pêche, de la foresterie, de la fabrication et de l'automobile. Selon les fonctionnaires, les investissements en foresterie ont mené à la création des cinq réseaux toujours actifs. Les fonctionnaires ont ajouté que l'objectif est de faire correspondre la recherche aux besoins de l'industrie.

3.1.4 Innovation

Questionnés au sujet des mesures prises par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada afin qu'il y ait un suivi entre les recherches subventionnées par l'organisme et les occasions d'affaires, les fonctionnaires ont expliqué qu'un tiers du budget de l'organisation, soit 370 millions de dollars, est alloué pour appuyer la recherche en partenariat entre les entreprises et les chercheurs dans les universités.

Selon les fonctionnaires, ce genre de relation permet de favoriser, d'une part, la compréhension qu'a le monde des affaires du milieu de la recherche et fait en sorte que les chercheurs se penchent sur des problèmes auxquels sont confrontées les entreprises. D'autre part, cela aide aussi les entreprises en améliorant tant leurs expériences que leurs expertises au sein de l'industrie. Selon les fonctionnaires, encourager ces partenariats incite l'industrie à planifier à plus long terme.

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires ont affirmé que l'économie canadienne s'en remet énormément aux petites entreprises, ce qui constitue un défi pour leur organisation puisque les petites entreprises, souvent préoccupées par des défis à plus court terme, ont tendance à moins investir dans la recherche. Les fonctionnaires ont expliqué que dans le cadre de sa stratégie de partenariat, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada a mis en œuvre une série de subventions qui facilitent l'accès des petites entreprises à l'expertise qui se trouve dans les universités et les collèges canadiens. Selon eux, le jumelage se fait rapidement et ne représente pas un lourd fardeau administratif pour les entreprises. À cet effet, de nombreux événements sont organisés dans les bureaux régionaux du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada afin de faciliter le dialogue entre les étudiants, les chercheurs et le milieu des affaires local afin de générer des idées novatrices qui pourront être commercialisées. Les fonctionnaires ont terminé leur témoignage en mentionnant que ce sont les entreprises qui créent la richesse permettant à notre économie de financer la recherche.

3.2 Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Lors de leur témoignage, les fonctionnaires du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont parlé du mandat et des prévisions budgétaires de leur organisation, des Centres d'excellence en commercialisation et en recherche et de la répartition du financement par provinces et territoires.

3.2.1 Mandat

Créé en 1977 en vertu de la [Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines](#), le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie.

Il finance des programmes de recherche, essentiellement dans le domaine des sciences humaines, dont l'objectif premier est d'améliorer la compréhension et la connaissance des individus, des groupes et des sociétés, c'est-à-dire la façon dont les êtres humains pensent, vivent et interagissent entre eux et avec l'environnement qui les entoure.

3.2.2 Prévisions budgétaires

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont expliqué que cette augmentation d'un peu plus de 25 millions de dollars par rapport au total du budget principal des dépenses de l'exercice précédent, est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Une hausse de neuf millions de dollars pour le Fonds de soutien à la recherche pour s'assurer que les projets de recherche faisant l'objet d'un financement public soient menés dans des établissements de calibre mondial avec le meilleur équipement disponible et le meilleur soutien administratif qui soit;
- Une hausse de sept millions de dollars pour le Programme des subventions et des bourses, pour appuyer la recherche de pointe en sciences humaines;
- Une hausse de cinq millions de dollars pour un projet pilote visant à appuyer des projets de recherche en innovation sociale dans les collèges et les écoles polytechniques prévus au budget de 2014;
- Une hausse de quatre millions de dollars pour les Centres d'excellence en commercialisation et en recherche, une initiative conjointe des trois organismes subventionnaires fédéraux visant à créer un moyen plus efficace de repérer les occasions de commercialisation de la recherche.

3.2.3 Centres d'excellence en commercialisation et en recherche

Répondant aux questions de membres du Comité, les fonctionnaires ont indiqué que l'initiative des Centres d'excellence en commercialisation et en recherche pour lequel leur organisation demande 5,8 millions de dollars dans le *Budget principal des dépenses 2015-2016* est une initiative conjointe entre les trois organisations subventionnaires fédérales, soient le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada.

Selon les fonctionnaires, le programme est géré par un secrétariat qui est basé au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, mais les trois agences contribuent au financement des coûts. Poursuivant leur témoignage, ils ont indiqué que ce modèle de gestion s'applique également pour les Chaires de recherche du Canada et les bourses Vanier et Banting, remises respectivement aux doctorants hautement qualifiés et aux meilleurs candidats postdoctoraux.

3.2.4 Répartition du financement par provinces et territoires

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires ont tout d'abord expliqué que l'octroi des subventions et des contributions du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada se fait en fonction du bien-fondé de chacun des projets qui leur sont soumis, sans égard à la provenance provinciale ou territoriale du projet.

Les fonctionnaires ont indiqué que les petits établissements ont parfois plus de difficulté à se démarquer et à obtenir du financement pour leurs projets. Toutefois, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada a un représentant pour chaque université et ce dernier diffuse les renseignements pertinents et peut répondre aux questions et aider les institutions à bien suivre le processus établi.

Les fonctionnaires ont terminé leur témoignage en précisant que la répartition des subventions et des contributions varie plutôt selon le nombre et la taille des établissements d'enseignement situés dans chacune des provinces et territoires. Selon eux, le taux de succès, par établissement, ne varie pas grandement d'une année à l'autre.

4 SUIVI DE CERTAINES QUESTIONS DEMEURÉES EN SUSPENS LORS DE L'ÉTUDE INTÉRIMAIRE DU *BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2015-2016*

Le Comité a reçu des informations supplémentaires concernant certaines questions demeurées en suspens lors de l'étude intérimaire du *Budget principal des dépenses 2015-2016*. Ces informations touchent les crédits 5 et 10 du Conseil du Trésor du Canada de même que l'initiative *Investissement dans le logement abordable*, les remboursements non budgétaires et l'indexation du Fonds de la taxe sur l'essence.

4.1 Crédit 5 du Conseil du Trésor du Canada

Lors de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor ont expliqué que le crédit 5 – Éventualités du gouvernement, vise à offrir une marge de manœuvre suffisante au gouvernement fédéral pour faire face à des dépenses urgentes ou imprévues. Essentiellement, le crédit 5 sera utilisé par un ministère, avec l'approbation du Secrétariat du Conseil du Trésor, lorsque ce dernier fait face à une situation imprévue et qu'il ne dispose pas des fonds nécessaires.

Les avances imputées au crédit 5 doivent être considérées comme des avances temporaires devant être couvertes par des postes inscrits au prochain budget supplémentaire des dépenses de l'exercice et doivent être remboursées dès que la loi de crédits afférente est adoptée. Toutefois, des exceptions sont prévues quand les besoins surviennent suite au dernier budget supplémentaire des dépenses de l'exercice, car ces avances ne peuvent être remboursées au cours du même exercice. Par ailleurs, l'organisation demandant des fonds dans le cadre de ce crédit doit justifier sa demande en présentant une analyse de ses flux de trésorerie

Au cours de l'exercice 2015-2016, le crédit 5 a déjà été utilisé deux fois afin d'augmenter les crédits du Bureau de l'infrastructure du Canada. Ce dernier a reçu 9,3 millions de dollars pour des besoins opérationnels et 8,5 millions de dollars pour la construction d'un nouveau pont pour le St-Laurent.

Les fonctionnaires ont expliqué qu'ultimement c'est le Parlement qui approuve les fonds qui sont dépensés par les ministères, car le vote 5 est approuvé par le Parlement dans le cadre du budget principal des dépenses. En 2015-2016, un montant de 750 millions de dollars est demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor à cette fin. Les montants inutilisés au cours de l'année retourneront dans le Fond consolidé du gouvernement et un nouveau montant sera demandé l'an prochain.

4.2 Crédit 10 du Conseil du Trésor du Canada

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada se sont aussi engagés à fournir une liste détaillant les utilisations du crédit 10 – Initiatives pangouvernementales au cours des cinq dernières années. Ce crédit a été utilisé quatre fois au cours des cinq dernières années afin d'augmenter d'autres crédits servant à financer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégique dans la fonction publique canadienne.

En 2014-2015, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a eu recours au crédit 10 afin de couvrir ses dépenses de programme liées à l'initiative de renouvellement du Web. Ainsi, 3,1 millions de dollars lui ont été consentis afin, entre autres, d'acquérir la nouvelle plate-forme affichée sur le Web et le service hébergé de gestion des comptes des médias sociaux.

En 2012-2013 et 2013-2014, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a reçu des crédits de fonctionnement s'élevant à 1,1 million de dollars dans le cadre du crédit 10 pour photocopier des documents protégés par le droit d'auteur.

Finalement, en 2011-2012, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a obtenu des crédits de fonctionnement de l'ordre de 2,5 millions de dollars afin de couvrir une partie des frais rattachés au programme des bureaux régionaux des ministres. Ce programme vise à fournir des locaux à bureaux partagés et sécurisés ainsi que du soutien administratif aux ministres du Cabinet fédéral et à leur personnel quand ceux-ci exercent des fonctions pour le compte de l'État à l'extérieur de la région de la capitale nationale.

4.3 Investissement dans le logement abordable

Le 11 mars 2015, le Comité a demandé aux fonctionnaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de lui fournir la répartition du financement accordé par province dans le cadre de l'initiative *Investissement dans le logement abordable* ainsi que des informations sur cette initiative. Le 1^{er} avril 2015, le Comité a reçu une réponse écrite de la Société indiquant qu'entre 2011 et 2019, près de deux milliards de dollars auront été investis par le gouvernement fédéral afin de réduire le nombre de Canadiens et Canadiennes ayant des besoins en matière de logement. De plus, les provinces et territoires fournissent une contribution équivalente à celle du fédéral. Le tableau 22 présente la répartition des fonds fédéraux par province et territoire. Cette répartition est basée sur le financement octroyé via les programmes qui existaient auparavant, soit l'Initiative en matière de logement abordable⁸ et des programmes d'aide à la rénovation⁹.

⁸ Le financement annuel offert dans le cadre de l'Initiative en matière de logement abordable a été octroyé aux provinces et territoires en fonction de leur nombre d'habitants et au moyen d'un rajustement pour la population éloignée totale vivant hors réserve, et ce, selon le recensement de la population de 1996 et les données sur la population de Statistique Canada pour 2000.

⁹ Le financement annuel accordé aux provinces et territoires par l'entremise des programmes d'aide à la rénovation hors réserve a été fait en fonction des niveaux de financement historiques.

Tableau 22 – Répartition des fonds fédéraux octroyés en vertu de l'initiative *Investissement dans le logement abordable* par province et territoire, 2011 à 2019 (en millions de dollars)

Province / Territoire	2011-2019
Terre-Neuve-et-Labrador	54,48
Île-du-Prince-Édouard	11,84
Nouvelle-Écosse	81,64
Nouveau-Brunswick	62,40
Québec ^a	173,06
Ontario	641,04
Manitoba	82,80
Saskatchewan	73,52
Alberta	161,52
Colombie-Britannique	240,16
Territoires du Nord-Ouest	14,72
Yukon	12,60
Nunavut	11,72

Note : a : Le montant indiqué se rapporte à la période 2011-2014.

Source : Tableau préparé à partir des données obtenues de la Société canadienne d'hypothèques et de logement le 1^{er} avril 2015.

Au 31 décembre 2014, un total de 114 ménages, soit environ 1,3 % de tous les ménages du Nunavut, avaient bénéficié de financement via l'Initiative en matière de logement abordable. D'après les données obtenues dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, près de 3 400 ménages éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement¹⁰ au Nunavut en 2011. Il y avait 3,7 personnes en moyenne par ménage au Nunavut en 2011.

4.4 Remboursements non budgétaires

Au cours de leur témoignage devant le Comité, les fonctionnaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement se sont engagés à fournir des renseignements supplémentaires expliquant les remboursements non budgétaires qui figurent dans le budget principal des dépenses de la Société pour l'exercice 2015-2016. Le Comité a appris que les dépenses non budgétaires représentent des avances consenties par le Trésor et les remboursements des emprunts contractés au cours des exercices antérieurs. Ainsi, la Société rapporte des dépenses non budgétaires négatives quand les remboursements au Trésor excèdent le montant emprunté du Trésor au cours d'un exercice

¹⁰ Un ménage éprouve des besoins impérieux en matière de logement quand son logement ne satisfait pas à au moins l'une des trois normes d'acceptabilité d'un logement, à savoir la qualité, l'abordabilité et la taille, et que son revenu est insuffisant pour payer les frais des logements acceptables situés dans sa localité.

financier. En vertu des programmes actuels, la Société prévoit que pour les cinq prochaines années, les remboursements excéderont les avances.

4.5 Indexation du Fonds de la taxe sur l'essence

Dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence, deux milliards de dollars par année sont actuellement transférés aux municipalités pour la mise en œuvre de projets locaux. À partir du mois d'avril 2014, le Fonds de la taxe sur l'essence sera indexé de 2 % par année tel qu'annoncé dans le budget fédéral de 2013. Toutefois, les augmentations découlant de cette indexation s'appliqueront seulement par tranches de 100 millions de dollars. Le tout signifie que plusieurs années pourraient s'écouler avant qu'une augmentation de 100 millions de dollars ne survienne tel que présenté au tableau 23.

Tableau 23 – Fonds de la taxe sur l'essence pour les exercices financiers 2014-2015 à 2023-2024 (en dollars)

Exercice financier	Augmentation progressive de 2 %	Augmentation par tranche de 100 millions de dollars
2014-2015	2 040 000 000	2 000 000 000
2015-2016	2 080 800 000	2 000 000 000
2016-2017	2 122 416 000	2 100 000 000
2017-2018	2 164 864 320	2 100 000 000
2018-2019	2 208 161 606	2 200 000 000
2019-2020	2 252 324 839	2 200 000 000
2020-2021	2 297 371 335	2 200 000 000
2021-2022	2 343 318 762	2 300 000 000
2022-2023	2 390 185 137	2 300 000 000
2023-2024	2 437 988 840	2 400 000 000

Source : Tableau préparé à partir des données obtenues du Bureau de l'infrastructure du Canada le 30 mars 2015.